

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.

7 MAI 1853.



Ab. pour Paris, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Prix de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle, br., 3 fr.

N^o 532. — Vol. XXI. — Bureaux: rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Ab. pour l'étranger, — 40 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — Profession religieuse de quatre novices. — L'exposition de Dublin. — Revue agricole. — Nouveaux projets de travaux publics à Paris. — Les placers de la Californie. — Revue littéraire. — Le port et les docks de Londres. — Critique littéraire. — Problèmes philologiques : solutions ; correspondance. — La secte des esprits. — Etudes parisiennes ; mai.
Gravures : Réception à Tours du cardinal-archevêque, le 26 avril. — Prise de voile de quatre novices, les professes recouvertes du drap mortuaire. — Vue du palais de l'Exposition, à Dublin. — La Californie : le capitaine Sutter, portrait ; scierie et cité Coloma ; chercheurs d'or à la fourche américaine ; détournement de *Redwood-river* ; Gold Stat Valley ; colonie de mineurs à Mariposa. — Les docks : vaisseau remorqué dans la Tamise ; dock Sainte-Katherine ; bâtiment charbonnier déchargeant son charbon ; machine à mâter. — La table magnétisée (*moving-table*). — Rebus.

Histoire de la semaine.

La ville de Tours nous avait convié la semaine dernière

à une cérémonie religieuse qui a été, à ce qu'il paraît, un événement dans cette cité : la rentrée de Monseigneur l'archevêque, devenu le cardinal-archevêque de Tours. Monseigneur Morlot a été reçu, avec tous les hommages dus à sa nouvelle dignité, le 26 avril, ainsi que le rapporte le *Journal d'Indre-et-Loire*, que nous copions, à défaut d'un témoignage personnel :

« La cérémonie de la réception de Mgr le cardinal Morlot a été une des plus belles fêtes dont notre ville ait été témoin. Les pompes de la religion se mêlant à l'appareil imposant de l'autorité civile et de l'autorité militaire, l'attitude à la fois joyeuse et recueillie de la population, jusqu'au temps magnifique qu'il a constamment fait, tout semblait s'être réuni pour donner à cette solennité un caractère particulier de grandeur et d'éclat. A l'aspect de cette foule immense accourue dans toutes les rues traversées par le cortège qui accompagnait le vénérable chef de notre dio-

cèse, on voyait qu'heureuse du retour de son premier pasteur et de l'éminente dignité qui vient de lui être conférée, notre cité tenait à lui témoigner toute sa satisfaction par son respectueux empressement. Si c'était là une belle fête, disons-le aussi, c'était une fête consolante et qui témoigne hautement des bons sentiments de notre excellente population.

« C'est à une heure et demie, comme cela avait été officiellement annoncé, qu'après s'être arrêté quelques instants à la communauté du Sacré-Cœur, qui occupe, comme on le sait, l'emplacement et une partie des bâtiments de l'antique et célèbre abbaye de Marmoutier, Mgr le cardinal Morlot est arrivé à l'élégante tente dressée à l'extrémité du pont, sur la place Choiseul, où l'attendaient, en grand uniforme, MM. les généraux commandant la division et la subdivision, M. le préfet, M. le maire, MM. les adjoints et membres du conseil municipal, MM. les membres du tribu-



Réception de Mgr le cardinal Morlot à Tours, le 25 avril 1853. — D'après une photographie de M. Vincent Thiéblin.

nal civil, MM. les membres du chapitre de l'église métropolitaine, MM. les fonctionnaires des diverses administrations, et un grand nombre de personnes notables, qui avaient cru devoir se joindre en cette circonstance aux autorités. »

C'est la religion et l'industrie qui sont en ce moment le double objet de l'activité et de la sollicitude du gouvernement. Pour ne pas mêler des objets d'une nature si différente, nous ne nous occuperons ici que de cette dernière. On trouvera ailleurs, dans ce numéro, les dernières résolutions du conseil municipal de Paris sur les nouveaux travaux publics qui doivent embellir notre capitale, et dans notre prochain numéro, avec la carte générale des chemins de fer de France, que nous avons promise, un article développé sur l'ensemble des voies ouvertes ou concédées pour compléter le système. Nous avons déjà signalé l'importance de la concession qu'on a nommée le grand Central. Une nouvelle concession vient d'être accordée. C'est la ligne de Lyon à Genève.

Le *Moniteur* vient de publier, en outre, un décret de concession à une compagnie composée de banquiers et capitalistes génois, de 20,000 hectares de terrain situés dans les environs de Sétif (Algérie), pour y fonder des villages.

On a appris officiellement, le 1^{er} mai, que S. M. l'Impératrice des Français a fait une fausse couche vendredi dernier dans la soirée. Ce triste accident était annoncé comme accompli avant ce jour-là, mais, quoiqu'il fût imminent depuis une semaine, c'est vendredi seulement qu'il a eu lieu.

On comprend la triste impression qu'il a dû produire sur l'Empereur. Il se pourrait que, par suite des ménagements dont l'Impératrice a besoin, les voyages projetés par LL. MM. pour cette année, dans diverses parties de la France, n'eussent pas lieu.

Il paraît que le projet de loi sur le jury ne sera pas, ainsi qu'on l'avait annoncé, ajourné à l'année prochaine. La commission du Corps législatif renonce à une partie des modifications qu'elle voulait y introduire; le conseil d'Etat concédera, dit-on, les autres, et l'on arriverait ainsi à un accord, comme on l'a fait pour le projet de loi sur les caisses de retraite pour la vieillesse, au sujet duquel un dissentiment s'était également produit entre le conseil d'Etat et la commission du Corps législatif.

Nous renonçons à recueillir les nouvelles qui arrivent de la Turquie. Elles sont très-contradictoires et le plus souvent de pure invention. Ce qu'il y a de certain, c'est que les négociations sont poursuivies avec la plus grande discrétion et que personne ne doute, en ce moment, qu'elles ne doivent aboutir à la satisfaction de toutes les parties intéressées, y compris le gouvernement du sultan, dont les efforts et la bonne volonté pour le progrès des peuples soumis à sa domination méritent les vœux de tous les amis sincères de la civilisation.

Les nouvelles d'Alexandrie sont du 19 avril; elles confirment le succès obtenu à Constantinople par l'habile négociateur envoyé près du divan par le vice-roi d'Egypte. Abbas-Pacha est, de plus, reconnu et déclaré chef de la famille, ainsi que l'étaient Méhémet-Ali et Ibrahim-Pacha, et le firman du sultan est attendu tous les jours. Dorénavant toutes les questions litigieuses seront donc traitées en Egypte et terminées dans ce pays sans recours à Constantinople.

Les correspondances d'Alexandrie confirment, en outre, un fait que l'*Indépendance belge* a annoncé la première, il y a plus d'un mois déjà, et qu'on avait essayé de révoquer en doute: celui de nouvelles concessions que la Compagnie péninsulaire et orientale avait obtenues ou allait obtenir du vice-roi d'Egypte, et consistant dans l'abaissement du tarif en faveur des marchandises destinées aux Indes, livrées par l'agent de la compagnie, à Alexandrie, à l'administration du transit, pour être transportées à Suez, tandis que les colis arrivés en Egypte pour la même destination, mais provenant soit de la compagnie du Lloyd autrichien, soit de celle des Messageries nationales, soit de simples négociants, ne seraient reçus et transités à travers l'Egypte qu'en payant un prix de transport beaucoup plus élevé, de manière à établir une différence énorme, d'environ 40 p. 100, entre les deux taxes.

Ces concessions à la Compagnie anglaise sont maintenant un fait positif. Cette compagnie se trouve ainsi en possession d'un privilège qui ne tend à rien moins qu'à monopoliser entre ses mains le transport des marchandises d'Europe pour les Indes, et vice versa. Ce fait est fort grave: ainsi qu'on devait s'y attendre, il a ému au plus haut point l'opinion publique à Alexandrie, et l'opposition du commerce s'était déjà traduite par des protestations auxquelles on pensait que le corps consulaire ne saurait manquer de prêter unanimement un appui énergique.

Les nouvelles de Chine, données avec beaucoup d'étendue par les journaux anglais, confirment les progrès de l'insurrection. Si ces progrès continuaient, il pourrait surgir, de la dissolution de l'empire chinois, des complications nouvelles et inattendues entre la Russie et l'Angleterre. Un missionnaire prétend, dans le *Standard*, que le chef des insurgés est chrétien.

L'empereur de la Chine a adressé à ses fidèles sujets, pour les appeler à sa défense, une proclamation dont l'expression la plus touchante et la plus propre à soulever le patriotisme des Chinois, est que les troubles de l'empire enlèvent à cet excellent prince le sommeil et l'appétit.

La Chambre des lords a rejeté, dans sa séance du 29 avril, à la majorité de 164 voix contre 115, le bill tendant à abolir les incapacités politiques qui pèsent encore sur les israélites. Quoique ce vote consacre la plus étrange des anomalies qui puisse exister dans un pays libre au dix-neuvième siècle, il était prévu. C'est la troisième fois que la Chambre des lords repousse cette mesure, après qu'elle a obtenu l'assentiment de la Chambre des communes. On ne

s'explique pas qu'une assemblée composée d'autant d'hommes supérieurs, défenseurs, en toute autre occasion, des grands principes de liberté, persévère avec tant d'acharnement dans ces étroites idées d'intolérance religieuse.

Dans sa séance du 3 mai, la Chambre des communes a adopté le budget, à la majorité de 71 voix. L'amendement présenté par l'opposition n'a réuni que 252 voix en sa faveur: 323 l'ont repoussé.

Le roi des Belges et le duc de Brabant sont partis le 2 mai, à onze heures, pour l'Allemagne. Les princes séjourneront à Berlin jusque vers le 10 de ce mois, époque à laquelle ils partiront pour Vienne, puis pour Dresde et Gotha. Le roi de Prusse ne se rendra à Vienne, lui, que le 18. Ainsi ce qu'on a dit de la rencontre de ces souverains dans la capitale de l'Autriche est inexact.

La *Gazette de Bâle* conteste l'exactitude de ce qui a été dit, que l'état de siège avait été levé à Fribourg, et que les détenus, dont le nombre s'élèverait, d'après elle, à 128, allaient être traduits devant les tribunaux ordinaires. Ce journal affirme que l'état de siège est maintenu. Des élections vont cependant avoir lieu, et il n'est pas possible que le gouvernement cantonal entende qu'elles se fassent sous le régime de la loi martiale. Ses adversaires l'accusent, à tort ou à raison, de profiter des derniers événements pour faire arrêter, sous prétexte de connivence dans la tentative insurrectionnelle, les chefs les plus influents du parti qui lui est opposé, quitte à les relâcher après les élections, lorsque, par ce moyen, il aurait obtenu la majorité dans le scrutin. Nous mentionnons l'accusation en disant d'où elle part, mais sans nous en porter garants.

Le général Santa-Anna, qui a été reçu très-froidement à Vera-Cruz le 1^{er} avril, est arrivé le 6 à Mexico, où il a été accueilli avec le plus vif enthousiasme.

PAULIN.

Courrier de Paris.

Grâce au ciel qui souriait si bien à la terre parisienne, dimanche dernier a été un peu plus dimanche qu'à l'ordinaire, et l'on voyait dans les promenades un millier d'adorateurs du soleil accourus pour y recevoir sa bénédiction. Nul ne pourrait se flatter de dire tout ce que ce premier rayon de soleil a fait éclore. Sans compter la blanche fleur de l'amandier et les pantalons blancs de la garde nationale, on lui doit la résurrection des plaisirs champêtres; il a rendu la voix aux ténors des cafés chantants, et du jarret aux chevaux danseurs du Cirque et de l'Hippodrome. Depuis ce beau jour, qui n'a pas eu son lendemain, Paris vit un peu en l'air et en plein air, il est aux bois et surtout il est aux champs; il campe au Champ de Mars, il dresse sa tente aux Champs-Élysées. Pour le coup, adieu le bal, officiel ou non, adieu ses oripeaux et ses diamants; leurs feux se sont éteints devant ce soleil problématique. Mais si les salons se ferment, c'est au profit de la salle à manger, le grand air pousse à la consommation et donne de l'appétit. Les invitations à dîner pleuvent un peu partout sous forme de circulaire. Ici on consomme pour l'amour de l'art, et là-bas par convenance politique. Là-bas s'entend des festins législatifs, dont la magnificence hospitalité de M. Billault a fait les frais, et qui vont finir comme ils ont commencé, c'est-à-dire avec la session. L'ordre du jour s'est trouvé épuisé, dit-on, en même temps que la liste d'invitation, qui appelle à tour de rôle et par ordre alphabétique tous et chacun des honorables convives à la table présidentielle. Dans un autre monde, qui n'a plus rien d'officiel, et où l'on s'étourdit de champagne sans arrière-pensée politique, on a vu pourtant des appétits discrets ou des estomacs réfractaires refuser leur concours au gala, par mesure hygiénique.

Je laisse ce bruit de fourchettes pour la *danse des tables*; en allemand, *tischrucken*, et, *table Moring* en anglais, phénomène d'électricité qui opère de la manière suivante: vous vous placez à six et même à douze autour d'une table, les mains étendues dans l'attitude de l'évocation, et, pour peu que vos doigts *diabolisés* rayonnent de fluide électrique, il arrive qu'au bout d'un certain temps, la table s'agite, remue, court, pivote et même tourbillonne au gré de votre puissance magnétique. Et si vous niez ce fait surnaturel, sous prétexte que vous ne l'auriez pas expérimenté vous-même ou que l'expérience ne vous aurait pas réussi, une foule de témoins oculaires sont prêts à l'affirmer, témoin l'attestation que vous aurez pu lire dans le journal *le Siècle*, et qui lui est venue des bords de la Garonne. Au plus beau moment de cette expérience, faite en famille, la table magnétisée a révéélé tout à coup une aptitude particulière; elle a obéi au commandement de droite et de gauche, comme un conscrit à l'exercice; elle a indiqué l'âge d'un des assistants sans plus de peine que Munito, ce chien savant qui levait si bien la patte. Que la science nie, que les ignorants doutent, le miracle s'est accompli, et il se renouvellera dans tous les pays du monde, si bien que l'*Illustration* en offre un *fac-simile* dans son numéro d'aujourd'hui. Pour mieux satisfaire la curiosité de ses lecteurs, elle met sous leurs yeux une démonstration complète du phénomène, empruntée à la *Gazette de Leipzig*, en y joignant une vue de la *table dansante* avec la manière de s'en servir.

Le menu fait suivant appartient à un genre de sorcellerie innocent, et il a dû se passer dans une ville que nous ne nommerons pas, parce qu'ayant des abonnés partout en sa qualité de *journal universel*, l'*Illustration* entend bien vivre en paix avec l'autorité dans tous les pays du monde. Sur la quatrième page des journaux de cette localité anonyme on lisait naguère cette annonce: *A vendre, deux presses autographiques. S'adresser à M. X.* Et vraiment l'acquéreur s'adressait bien, comme vous allez voir.

Cédant à un sentiment d'humanité qui l'honore, acquisition faite de l'une de ces presses, au prix de 85 francs, il en avait fait don à une jeune artiste, *professeuse* de piano, condamnée jusque-là, au plus grand péril de sa santé, à copier de la musique, la nuit, pour ses élèves. Mais voyez la fatalité, à peine l'instrument de délivrance commençait-il à fonctionner, lorsque tout à coup la police — on ne s'attendait guère à trouver la police en cette affaire — se présente pour verbaliser et, qui pis est, pour confisquer cette presse, clandestine à ce qu'il paraît. Va pour le droit de la police, qui a dû user du sien à bon escient; mais aux victimes de cette saisie imprévue, vous ôteriez difficilement la conviction que le métier de l'*annonceur* pourrait bien être de vendre ses presses tous les jours, quitte à les faire saisir le lendemain à son profit.

Et pour rester un peu plus longtemps dans notre emploi du moment, celui de greffier d'informations empruntées à l'étranger, on conte d'un vieillard aussi riche que malicieux l'étrange fantaisie que voici: Afin de tourmenter un peu de son vivant les collatéraux qui aspirent à son héritage, il leur a offert ses bonnes grâces, après décès, à une condition qui a fait reculer les plus intrépides. Il s'agirait pour l'un ou l'autre de ces neveux récalcitrants de s'ensevelir, pendant toute une année, dans le caveau où seront déposés les restes du cher oncle; vingt mille francs de rente seraient la récompense de cet acte de dévouement ridicule. On ajoute qu'à défaut de ses héritiers naturels, le vieillard aurait mis son projet aux enchères, en réduisant la dotation à un millier d'écus, et qu'un comédien sans emploi aurait accepté le marché. Mais l'autorité permettrait-elle que le pacte s'accomplisse? Cette anecdote, qu'on nous donne pour parisienne, est évidemment traduite de l'anglais, ou du moins, si le vieillard existe, c'est un plagiaire. En effet, il n'y a guère plus de dix ans qu'un opulent gentleman fit à ses concitoyens la même proposition: il offrait même aux amateurs la jouissance immédiate de ce lugubre domicile, en attendant sa compagnie; un pauvre diable accepta le marché et cette horrible prison à perpétuité. Il y est peut-être encore aujourd'hui.

Encore une semaine féconde en démolitions; plus que jamais Paris s'encombre de platras vénérables. C'est le cas de s'écrier, avec Horace: « Bientôt la grande ville ne laissera plus l'ombre d'un arbuste à ses habitants. » Nos aïeux seraient bien surpris de voir que dans ces beaux jardins plantés de leurs mains prévoyantes il ait poussé tant de maçons. L'alignement vient d'emporter les derniers ombrages de l'hôtel d'Angevilliers. Dans son voisinage, certaines ruines valent leur pesant d'or, puisque celles de la maison Giroux ont été payées un million. Ces quartiers mis en branle, ces maisons qu'on s'apprête à éventrer, multiplient les déménagements. Le grand chassé-croisé qui s'effectue par trimestre est devenu journalier. Dans certains endroits, certains locataires n'abandonnent la place qu'à la dernière extrémité; ce sont les rats, dont la population générale est évaluée à plusieurs millions de têtes. La destruction de tant de vieilles mesures, où la plupart de ces rongeurs se résignent à vivre comme des rats retirés du monde, a causé leur émigration en masse. Troublés dans la possession de leurs domaines, ils sont allés chercher fortune ailleurs. C'est l'histoire de toutes les invasions, et celle-ci est assez inquiétante pour qu'on s'occupe des moyens de la repousser. Les marchands qui voient leurs provisions exposées à la voracité de ces parasites, réclament des mesures promptes et énergiques, car, pour s'en délivrer, il ne faudrait pas compter sur leurs divisions intestines. Les rats sont comme les loups et non comme les hommes, ils ne se mangent pas. Il s'agirait donc de lever une armée d'égoutiers et de la mettre en marche contre Ratopolis afin d'y rétablir l'ordre; il en coûtera cher peut-être, mais l'extermination de nos ennemis n'est certaine qu'à ce prix. Au dire des experts, tout autre moyen de répression n'est que chimère, y compris l'expédient proposé autrefois par un soi-disant destructeur de la race, lequel se trouva finalement avoir vendu la peau de l'ennemi avant de l'avoir couché par terre.

La clôture des Italiens et l'ouverture de l'exposition aux Menus-Plaisirs sont deux événements trop prévus pour qu'on s'y arrête. Selon les uns, le jury d'admission se serait montré sévère jusqu'à la férocité, si bien que tel de ces Minos de la palette et du ciseau aurait imité l'action de Brutus et immolé ses propres enfants; d'autres assurent au contraire que la plupart de ces messieurs ont fait preuve d'une indulgence toute paternelle; deux extrêmes qui se touchent difficilement. Il est certain qu'un jury officieux, qui va faire de l'admiration à domicile, a déjà baptisé de ses éloges la plupart des nouvelles peintures; aussi formons-nous des vœux sincères pour que le grand jour de la publicité ne fasse pas évanouir ces brillants triomphes du huis-clos.

En littérature, après le charmant livre sur la littérature dramatique, auquel M. Jules Janin a mis la griffe du lion, splendide et impérissable, je ne sais rien de plus remarquable et de plus remarqué que le nouveau livre de Georges Sand, publié en feuilleton par le journal *le Siècle*. Cela a tout l'air d'un petit chef-d'œuvre de son début. La simplicité en est mélancolique, la touche ardente, et la pensée y reste sereine et vraie jusque dans les explosions du génie blessé; l'indignation y ouvre parfois des parenthèses d'un grand sens et d'un à-propos de tous les jours. Par exemple, ce que c'est que la célébrité, et ce que prouve le succès, à supposer que vous l'ignorez, Georges Sand va vous l'apprendre en passant: « De véritables savants, des écrivains consommés, des artistes supérieurs, se le voient refuser ou contester, leur vie durant. Mais, ajoute le personnage fantastique de cette histoire vraie (la *filleule*), j'arrivais, moi novice, avec quelques élucubrations nées d'un moment d'enthousiasme; tout mon mérite, c'était d'avoir eu assez de lucidité dans ces heures là pour m'exprimer sous la

forme facile qui plaît aux ignorants. Je ne suis ni poète ni prosateur; n'importe, les aristarques me couronnaient à l'envi pour faire pièce aux vrais maîtres. Le public les croit sur parole, et j'étais passé grand homme comme on est reçu bachelier. Ah! que cela serait bouffon, si ce n'était pas odieusement triste.»

Les ventes d'objets d'arts et autres collections se poursuivent au milieu des enchères les plus triomphantes. A l'exemple de Decamps et de Pérignon, plus d'un peintre vivant paraît décidé à se dépouiller des merveilles plus ou moins merveilleuses de son atelier, en faveur de la foule d'amateurs qui les lui paye si généreusement. Il est de ces acquéreurs auxquels la spéculation tient lieu de toute passion pour les arts, et qui brocantent en ayant l'air de patronner. Quelques-uns ne cherchent, dans l'acquisition, que les jouissances de l'accaparement, et n'apprécient une toile peinte qu'en proportion de l'argent qu'elle leur a coûté. Ce n'est pas sa valeur, mais son prix qui les touche. C'est à leur intention que Diderot écrivait à Grimm : Mon ami, quel maçon a formé le cabinet de ce pauvre Lapopelinère? Ce coffre-fort ne s'avise-t-il pas de faire le connaisseur?

J'ai oublié d'annoncer ci-dessus le *Poème de la Femme*, dont le poète est une femme de beaucoup d'esprit. L'auteur l'a divisé en cinq récits, dont le premier seul (*la paysanne*) a paru. Vous aurez beau garder l'anonyme, madame, cette modestie n'y fera rien, et le public vous reconnaîtra sans peine à votre talent. Nul doute qu'il ne réserve à vos nouveaux vers l'accueil si bien mérité qu'il a fait aux anciens.

Puisque le bruit du mariage de M^{lle} Madeline Brohan se confirme, le Théâtre-Français pourrait bien faire une perte sensible. Pauvre théâtre, il joue de malheur, il est passé tout à fait sous l'empire de la fée guignonne; les bonnes comédies et les bonnes comédiennes, tout lui échappe. Ah! comme ses souvenirs ont dû saigner, lorsqu'il a revu M^{me} Volnys et M^{me} Plessis, rien que pour un jour! Autre contre-temps : un ordre venu des Tuileries demande au Théâtre-Français une représentation de la *Camaraderie*, mais le Théâtre-Français a désappris la pièce à force de ne la pas jouer. Le rôle de Césarine n'a jamais réussi qu'à M^{me} Volnys, qui l'a créé, et depuis le départ de M^{lle} Anais, personne n'a jamais su le rôle de Zoé, de sorte que S. M. attend que M^{lle} Augustine Brohan apprenne le rôle. Mais, pour dernier désagrément, voici venir M. Scribe, dont on avait répudié la pièce, et qui à son tour ne veut pas de l'actrice. Tirez-vous de là.

Que vous dire encore? Odry, l'excellent Odry, vient de mourir, et l'on se gardera bien de recommencer ici une biographie si bien faite ailleurs; c'est pourquoi on prend la liberté de vous renvoyer au *Journal des Débats*, et à son feuilleton de lundi dernier.

PHILIPPE BUSONI.

Chronique musicale.

L'Opéra-Comique a donné, la semaine dernière, deux pièces nouvelles le même soir. L'attrait de cette soirée était encore augmenté par le plaisir de la bienfaisance : la représentation était au profit de l'Œuvre des secours à domicile. Il va sans dire que l'assistance était nombreuse, bien que le prix des places fût doublé : la salle était étincelante des plus riches parures. Mais ces détails appartiennent en propre à notre voisin du *Courrier de Paris*; nous n'en avons touché deux mots en passant que pour mémoire, et comme entrée en matière.

Le premier des deux ouvrages représentés s'appelle *la Lettre au bon Dieu*. Le sujet étant du genre sentimental naïf, les auteurs, suivant les bonnes traditions de l'Opéra-Comique, ont placé le lieu de la scène dans un village d'Allemagne. Là, voici ce qu'il nous font voir : une pauvre jeune fille, bien pauvre, et la bonté même, donne son déjeuner à un jeune et gentil garçon qu'elle prend pour le fils d'un fermier des environs, dont la ferme vient d'être incendiée. Cette même jeune fille, vu sa pauvreté, ne peut pas songer à se marier, attendu que les jeunes gens de ce village, tout Allemands qu'ils sont, tiennent essentiellement à la dot. Que fait Henriette? Elle écrit au bon Dieu pour se plaindre de l'état des choses de ce bas monde vis-à-vis d'elle, et jette sa lettre dans le tronc des pauvres, convaincue que c'est la petite porte ordinaire par où les habitants de la terre correspondent avec le ciel. Arrive le seigneur du village, un jeune et gentil seigneur; ah! vous le connaissez déjà; c'est celui-là même qu'Henriette a pris pour Fritz, l'enfant de la ferme ruinée par l'incendie. Ce jeune seigneur, modèle des jeunes gens qui ont renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, pendant qu'il était encore temps, n'a rien tant à cœur que le bonheur de ses vassaux. Il fait ouvrir par le bourgmestre le tronc des pauvres, afin de savoir ce qu'il doit ajouter aux dons volontaires, pour compléter la somme destinée à la construction d'une salle d'asile. Et voilà comment la lettre d'Henriette tombe entre les mains du comte, lequel, ému comme doit l'être tout prince allemand, sensible et tendre, récompense la candeur, la vertu, le bon cœur, l'ingénuité de la pauvre jeune fille, dont il a mangé le déjeuner, en la faisant comtesse, au grand ébahissement de tous les hommes à marier du village, dont pas un, une heure auparavant, n'aurait voulu d'Henriette pour femme. Elle, on le comprend, ne voit dans ce coup de fortune que la réponse du bon Dieu à sa lettre.

— Il faudrait avoir des cœurs de marbre pour ne pas s'attendrir à cette simple et touchante histoire. Eh bien! tant est grande la perversité du siècle! nous avons vu le moment où ce bel auditoire qui, nous l'avons dit, remplissait la salle ce soir-là, partait d'un sarcastique éclat de rire. « C'est bien la peine, se sera dit M. Scribe, — la pièce est de MM. Scribe et de Courcy, — de tenter la voie vertueuse. » Hâtons-nous d'ajouter qu'à la seconde représentation les

nêmes symptômes d'ironie ne se sont pas manifestés dans le public. La vertu peut donc encore espérer sa récompense ici-bas et à l'Opéra-Comique.

La musique de *la Lettre au bon Dieu* est de M. G. Duprez. Le célèbre ténor a, de même que la plupart des grands artistes, sa marotte, son dada, sa manie. Chérubini, l'immortel auteur des *Deux Journées*, tenait par dessus tout à ce qu'on lui fit compliment de son talent dans le dessin; le plaisir le plus grand qu'on puisse faire à M. Ingres c'est de lui adresser des éloges sur la manière dont il joue du violon; MM. Auber et Carafa sont moins fiers de leurs partitions que de leur adresse à conduire des chevaux fringants; l'ambition de Lafont, le violoniste, était d'être cité comme grand chanteur; nous avons un corniste, M. Vivier, qui joue du cor comme personne n'en joua jamais, son occupation favorite, sa passion, c'est de faire des bulles de savon; ainsi M. Duprez, dont le nom s'est placé si haut dans l'art du chant, qui pourrait vivre heureux, tranquille, se reposer glorieusement sur ses lauriers, aujourd'hui que ses concitoyens l'ont nommé maire de sa commune, et qu'il a, de plus, l'ineffable joie de se voir renaitre dans tout l'éclat de ses triomphes par les brillants succès de sa charmante fille Caroline, M. Duprez veut à tout prix qu'on parle de son talent de compositeur dramatique. Ah! monsieur Duprez, prenez garde qu'on n'en parle, en effet, qu'on n'en parle même trop. Il y a un an, M. Duprez a donné *Joanila* au Théâtre-Lyrique; il vient de donner à l'Opéra-Comique *la Lettre au bon Dieu*; l'an prochain il donnera peut-être un grand opéra (l'appétit vient en mangeant). Qu'est-ce que cela prouve? Qu'on peut avoir été un grand chanteur, tout à fait hors ligne, et n'être qu'un compositeur fort ordinaire, ne sortant en aucune façon de la ligne commune. Dans la musique de M. Duprez la mélodie manque d'originalité et de variété; le même membre de phrase se reproduit trop souvent et sans variante; on y remarque le fréquent retour de la progression par tierce ascendante. Cette formule mélodique, dont on se peut rendre compte par le commencement de l'air : *Il pleut, il pleut, bergère*, paraît être l'objet d'un culte particulier chez M. Duprez, à moins qu'elle ne soit son cauchemar. En harmonie, M. Duprez affecte de grandes prétentions à la modulation; mais, après avoir beaucoup modulé, vient le moment de rentrer dans le ton principal, et c'est ici qu'il nous semble que le compositeur parfois s'embarrasse. Enfin, des dix morceaux, y compris l'ouverture, de la nouvelle partition de M. Duprez, il en est deux qui méritent d'être particulièrement cités, ce sont : les couplets d'Henriette dans l'introduction de l'ouvrage, et le duo entre Henriette et le Fritz supposé. Henriette, c'est M^{lle} Caroline Duprez; bien vaut, de toutes façons, pour l'auteur de la musique de *la Lettre au bon Dieu*.

Le second ouvrage dont nous avons à parler a pour titre *l'Ombre d'Argentine*. Il est, pour les paroles, de feu Bayard et M. de Biéville, dont la collaboration a souvent été si heureuse, témoin dernièrement encore ce *Fils de famille* qui a fait courir tout Paris au Gymnase. Cette *Ombre d'Argentine* est une idée très-bouffonne, tout à fait digne des meilleures farces de notre vieil opéra-comique. Figurez-vous Pierrot devenu, par suite d'un riche héritage, le marquis de Pierrot. Combien de marquis de cette espèce ne voit-on pas dans le monde! M. le marquis de Pierrot dédaigne ses premières amours, cette Argentine qui partagea ses succès et sa misère jadis. Il a quelque raison de croire son ancienne compagne trépassée, attendu qu'un jour, en se promenant ensemble sur le bord de la rivière, ils eurent une petite altercation, qui se termina par la chute, involontaire ou non, de la pauvre fille dans l'eau. M. le marquis de Pierrot croit dès lors pouvoir donner un libre cours à ses ambitieuses visées. Mais à chaque pas qu'il fait la figure d'Argentine vient se placer devant ses yeux, tantôt sous la forme d'une vieille femme, tantôt sous les traits et le costume d'un petit clerc de notaire; puis parée des atours de la femme de chambre de la demoiselle qu'il prétend épouser, puis avec l'appareil d'une ombre véritable, toute blanche et vraiment effrayante. Si bien que le malheureux marquis ne sait plus où donner de la tête, et finirait par mourir de peur si les choses tardaient davantage à s'expliquer. Elle s'expliquent enfin : Argentine a été sauvée par des pêcheurs, et rentre en possession de tous ses droits sur le cœur et la main de M. de Pierrot. La voilà marquise, tout comme une autre; et du même coup elle arrange le mariage d'Angélique avec Octave. — Rien de plus amusant que cette plaisanterie, jouée avec beaucoup d'entrain par M. Sainte-Foy et M^{lle} Lemerrier, et les autres acteurs.

Ajoutez que la musique de M. Montfort est écrite on ne peut mieux dans l'esprit du joyeux libretto, simplement, sans prétention, avec infiniment de goût : c'est, en un mot, de la bonne musique française, de cette musique qui plaît autant à ceux qui ne s'y connaissent pas qu'elle intéresse les connaisseurs, mélodieuse, spirituelle. Nous aurions à citer tous les morceaux de cette charmante partition; n'ayant plus pour cela l'espace nécessaire, nous nous bornons à les comprendre tous dans un éloge général. Puisse M. Montfort ne pas rester sept autres années sans donner un autre ouvrage! car il y a sept ans qu'il n'avait rien fait paraître, depuis l'insuccès de sa *Charbonnière*; et trois ans que *l'Ombre d'Argentine* attendait l'occasion de se montrer, ce qu'on appelle, au théâtre, son tour.

Cependant n'allez pas croire que les jeunes compositeurs se découragent. Nous devons vous faire connaître aujourd'hui même un nouvel aspirant à cette gloire si enviée, lequel est vaillamment entré dans la lice la semaine dernière. M. A. Hignard, un des bons élèves de M. Halévy, a fait un heureux début au Théâtre-Lyrique. Et cette fois nous constatons avec plaisir que le Théâtre-Lyrique a convenablement rempli son mandat, qui, nous ne cesserons de le rappeler, est de faire connaître les talents nouveaux. M. A. Hignard

a eu, pour son début, l'avantage, que n'ont pas tous les compositeurs débutants, d'être bien servi par les auteurs du libretto. *Le Colin-Maillard* de MM. M. Carré et J. Verne, est une pièce amusante, bien coupée sous le rapport musical. Il s'agit d'un vieux baron de la Verdure, amoureux de toutes les jeunes filles, et qui, dans une partie de colin-maillard, jouée en plein bois de Meudon, met la main sur une mademoiselle Pélagie, beauté de quarante printemps, qu'il avait plantée-là vingt ans auparavant, et que, depuis, il avait perdue de vue. Reconnaissance, surprise, disparition des trois nièces de mademoiselle Pélagie avec leurs trois amoureux, dîner sur l'herbe, etc., peu de chose enfin, mais le tout agréablement arrangé, mêlé de gracieux couplets, de morceaux d'ensemble bien faits, prouvant plus que suffisamment que le nouveau compositeur sort de bonne école, et qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir à la scène. A l'appui de notre dire, nous citerons le trio du commencement de l'ouvrage, dont la situation a été très-bien saisie par le musicien; l'air du baron de la Verdure, affectant un tour mélodique rococo d'un bon effet comique; puis, entre autres morceaux encore, un septuor fort bien conduit.

Nous aurions, en outre, quelques concerts à signaler encore, si l'espace ne nous faisait entièrement défaut. Il faut nous borner à mentionner seulement le second concert donné la semaine dernière par M. Ehrlich; ce n'est, du reste, qu'un éloge de plus à faire à cet éminent pianiste. Et maintenant les soirées musicales n'ont fait que changer de local; avec le mois de mai, vous les retrouverez à Notre-Dame de Lorette, à la Madeleine, à Saint Roch; les sonates et les fantaisies ont fait place aux motets et cantiques à Marie.

GEORGES BOUSQUET.

P. S. Au Grand-Opéra l'on a donné, lundi de cette semaine, la première représentation de *la Fronde*, dont la musique est de M. Niedermeyer. A première audition on a beaucoup remarqué le finale du quatrième acte, morceau d'ensemble d'un grand effet; au cinquième acte, un beau trio, chanté par M^{me} Tedesco, M^{lle} La Grua et M. Roger. Nous rendrons compte de l'ouvrage dans notre prochaine *Chronique*.

Profession religieuse

DE QUATRE NOVICES, DANS L'ÉGLISE DE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, LE 25 AVRIL 1853.

Dans l'un des plus anciens quartiers de Paris, entre les rues de la Bûcherie, Galande et du Fouarre, il existe une petite église, fort peu connue aujourd'hui, et dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie. C'est l'église de *Saint-Julien-le-Pauvre*.

Il paraît certain qu'elle existait déjà dès le sixième siècle, et qu'elle était desservie alors par quelques clercs, qui y vivaient en communauté. Grégoire de Tours en parle dans son histoire de France, et il dit qu'il y logea, dans un voyage qu'il fit à Paris en l'année 587.

Cette première église fut saccagée à plusieurs reprises, et détruite à l'époque de l'invasion des Normands.

Elle a été reconstruite telle qu'on la voit aujourd'hui dans le courant du douzième siècle. Quoique petite, elle est fort régulière, composée d'une nef et de deux bas-côtés; d'une architecture simple, mais qui ne manque pas d'élégance. On voit qu'alors le genre gothique n'avait pas encore prévalu dans l'architecture; le style de l'édifice est roman.

Cette église, enclavée maintenant dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, du côté de la rue de la Bûcherie, sert de chapelle aux malades qui peuvent assister à l'office divin le dimanche.

Or, il y avait fête le 25 avril dans la petite église de *Saint-Julien-le-Pauvre*. Elle était ornée avec une pompe inaccoutumée; une nombreuse assemblée remplissait les nefs et le sanctuaire : tout annonçait une solennité religieuse.

En effet, ce jour-là quatre jeunes novices devaient faire profession et s'engager, par les vœux de religion, à soigner les malades dans l'Hôtel-Dieu de Paris ou dans les maisons qui en dépendent, cérémonie grave et touchante, qui a causé dans l'esprit des assistants une impression vive et profonde.

A l'heure marquée les quatre vierges parurent dans l'église et s'avancèrent vers l'autel, conduites par la mère prieure et la mère sous-prieure, tenant chacune un cierge allumé, le front couvert d'un long voile blanc, symbole de la pureté du cœur avec laquelle elles venaient se consacrer à Dieu dans la personne des pauvres malades.

Arrivées au sanctuaire, dès que le prêtre eut entonné le premier verset de *Veni creator*, elles se prosternèrent à l'instant, la face contre terre, et demeurèrent ainsi prosternées jusqu'à la fin de l'hymne, dans le silence et le recueillement de la prière, demandant à Dieu sans doute, dans cet anéantissement d'elles-mêmes, la lumière, la force, le courage et la persévérance dont elles auraient besoin dans cette carrière sainte, il est vrai, mais difficile, où elles allaient entrer pour n'en plus sortir.

La messe commença alors; puis le supérieur de la communauté, étant monté en chaire, adressa aux jeunes postulantes une courte exhortation, dans laquelle il leur rappela vivement la grandeur et l'importance de leur vocation, la fidélité avec laquelle elles devaient y correspondre, les vertus qui doivent briller principalement dans une religion hospitalière.

L'exhortation étant finie, il alla se placer devant elles, et, avant de procéder à la cérémonie de leur réception, il leur adressa les questions suivantes :

D. Mes filles, que demandez-vous?

R. Quoique très-indignes, mon R. Père, nous vous sup-

plions très-humblement de nous recevoir à la sainte profession et parfaite société des sœurs.

D. Etes-vous bien résolues de vous consacrer à Dieu pour le reste de votre vie ?

R. Oui, mon R. Père.

D. Vous tenez-vous suffisamment instruites en ce qui est des vœux essentiels de la religion, des règles et constitutions de la maison, et avez-vous bien considéré ce à quoi vous prétendez vous engager en faisant profession ?

R. Oui, mon R. Père, par la grâce de Dieu.

Les prières et les bénédictions se succèdent ensuite, chacune renfermant un sens particulier, relatif aux engagements et aux obligations d'une religieuse hospitalière. Le prêtre, dans ces prières, qui portent toutes un cachet d'antiquité, supplie le Dieu tout-puissant de bénir ses humbles servantes, et de leur donner toutes les vertus, qui conviennent à leur état : la chasteté, la pauvreté, l'obéissance, la charité pour le malade, l'oubli et l'abnégation d'elles-mêmes.

Cependant il bénit les voiles noirs, qui doivent remplacer le voile blanc des novices, en disant :

« Dieu, qui êtes le chef et le sauveur de tout le corps des fidèles, sanctifiez ces voiles que vos servantes se proposent de porter pour l'amour de vous et de la vierge Marie, votre bienheureuse mère, afin qu'au jour de la récompense, se trouvant, comme les vierges sages, pleines de vigilance et de bonnes œuvres, elles méritent que vous les introduisiez comme elles aux noces de l'éternelle félicité. »

Les novices s'approchant de nouveau, et se mettant à genoux, elles prononcent à haute et intelligible voix, au milieu du plus profond silence, la formule des vœux, ainsi conçue :

« Au nom du père, du Fils et du Saint-Esprit; ainsi soit-il. Je jure... me voue et promets à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie, au glorieux Jean-Baptiste, à notre bienheureux père saint Augustin, nos patrons, et généralement tous



La prise du voile.

« les saints et saintes du Paradis, et à vous, mon R. Père, pauvreté, chasteté, obéissance, et servir les pauvres malades tous les jours de ma vie en l'Hôtel-Dieu de Paris, ou ailleurs, s'il m'est enjoint par vous, gardant la règle de saint Augustin, accommodée à notre saint état par ses statuts et constitutions, faits de l'autorité de Mgr l'archevêque de Paris. — Signé le 25^e jour d'avril de l'an de « grâce 1853. »

C'est après l'émission de ces vœux, que le voile est posé sur leur front, et c'est à dater de ce moment qu'elles doivent se considérer comme engagées devant Dieu et devant les hommes, en qualité de religieuses hospitalières dans l'Hôtel-Dieu de Paris.

Etant retournées à leurs places, elles se prosternèrent une dernière fois à terre : les autres novices s'approchèrent aussitôt, et, se plaçant à l'entour, elles tinrent étendue au-dessus de leurs sœurs le drap mortuaire, en signe de la mort volontaire à laquelle elles se dévouaient, en renonçant au monde, à leurs familles, à leur pays, pour s'ensevelir le reste de leurs jours dans les murs du vieil hôpital.

Ces nouvelles professes, après avoir reçu sous ce voile funèbre une dernière bénédiction, se relevèrent pleines de foi, de courage et d'espérance, et l'on entonna cet hymne magnifique d'actions de grâces le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir donné de nouvelles vierges à son Eglise, et de nouvelles mères aux pauvres malades.

En se retirant, elles traversèrent la foule qui se pressait sur leur passage : tout le monde était profondément ému : chacun voulait voir ces jeunes filles qui venaient de faire si généreusement le sacrifice de leur jeunesse, de leur santé, de leur vie tout entière, pour devenir les humbles servantes des pauvres malades : chacun bénissait leur dévouement, et les accompagnait de ses vœux dans cet asile de la douleur où elles allaient s'enfermer pour toujours auprès de tout ce qu'il y a de plus triste dans l'humanité souffrante.

L. BAUDE



Les professes recouvertes du drap mortuaire.

Exposition

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE UNIVERSELLE,
A DUBLIN.

Le 12 mai 1853 la ville de Dublin aura à son tour sa fête de l'industrie, à laquelle sont conviées toutes les nations industrielles. Il y a quelques mois à peine, un des hommes les plus considérables de l'Irlande, *M. Dargan*, a entrepris de faire jouir son pays de tous les avantages d'une grande exposition universelle, et a affecté en conséquence une somme de 1,250,000 fr. aux premiers frais de cette vaste entreprise.

Aussitôt un palais de cristal s'est élevé comme par enchantement sur la belle prairie qui fait face à *Merrion square*. trois nefs de 425 pieds anglais de longueur, en forme de dômes, et rattachées l'une à l'autre par des galeries latérales, complètent l'ensemble de ce bel édifice. L'élévation du dôme central mesure plus de cent pieds, et les deux dômes latéraux n'ont pas chacun moins de soixante-cinq pieds de hauteur; la largeur totale des bâtiments est de trois cents pieds.

Tous les peuples ont répondu à l'appel de la *Verte Erin*, et lui ont apporté de leur industrie les plus beaux spécimens qu'ils commencent en ce moment à étaler et à disposer dans l'édifice déjà prêt à les recevoir; le moyen au surplus de résister à ses avances: la commission irlandaise aplanissait en effet aux industriels toutes les difficultés; pour eux, la douane abaissait gracieusement ses barrières, le chemin de fer apportait presque sans frais jusqu'à la mer leurs produits, qui, à peine sur le navire, commençaient à recueillir les bénéfices de l'hospitalité irlandaise, se chargeant de les transporter, de les débarquer et de les installer dans le somptueux palais préparé pour les abriter; enfin, la commission, en rendant obligatoire l'indication du prix de vente sur chaque nature de marchandises, offrait aux fabricants les moyens d'élever la réputation de leur industrie et d'en étendre les débouchés, réunissant ainsi les avantages matériels à la distinction honorable.

C'est surtout à la France que devaient particulièrement s'adresser les invitations de l'exposition irlandaise; aussi la commission s'est-elle empressée d'offrir à *M. Sallandrouze de Lamornaix*, ancien commissaire général du gouvernement à la grande exposition universelle de Londres, la présidence du jury français chargé du choix des produits qui devaient représenter notre industrie à l'exposition de Dublin; nos principaux industriels n'ont pas tardé à répondre à l'appel de la commission irlandaise, et la France, à Dublin comme à Londres, attirera, nous l'espérons, les regards par le bon goût, la perfection et la variété infinie de ses productions: artistes et industriels y seront également bien représentés.

Il faut d'autant plus vivement souhaiter de voir ces grandes expositions se reproduire successivement sur tous les points du globe, que le temps est venu où les rivalités des peuples, abandonnant les sanglantes traditions du passé, ne doivent plus se manifester que par les luttes qui font naître et qui développent les idées d'ordre, de paix, de progrès et de civilisation. Quelle nation plus que la France peut gagner à ces joutes pacifiques où le goût, l'intelligence et le sentiment de l'art doivent décider du succès; ses produits, qui varient sans cesse dans leur forme, et dont les qualités essentielles sont l'excellence et la perfection, ne peuvent que gagner à se faire voir, connaître et apprécier; c'est ainsi que la France donnera l'essor à son génie industriel, et qu'elle augmentera de plus en plus les influences qui attirent déjà à tant de titres les étrangers vers sa capitale.

Appréciant justement les besoins de l'époque et la tendance des esprits, l'Empereur a bien voulu accorder son patronage à cette exposition en faisant parvenir à Dublin les plus beaux spécimens des porcelaines et des tapisseries exécutées par les manufactures impériales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.

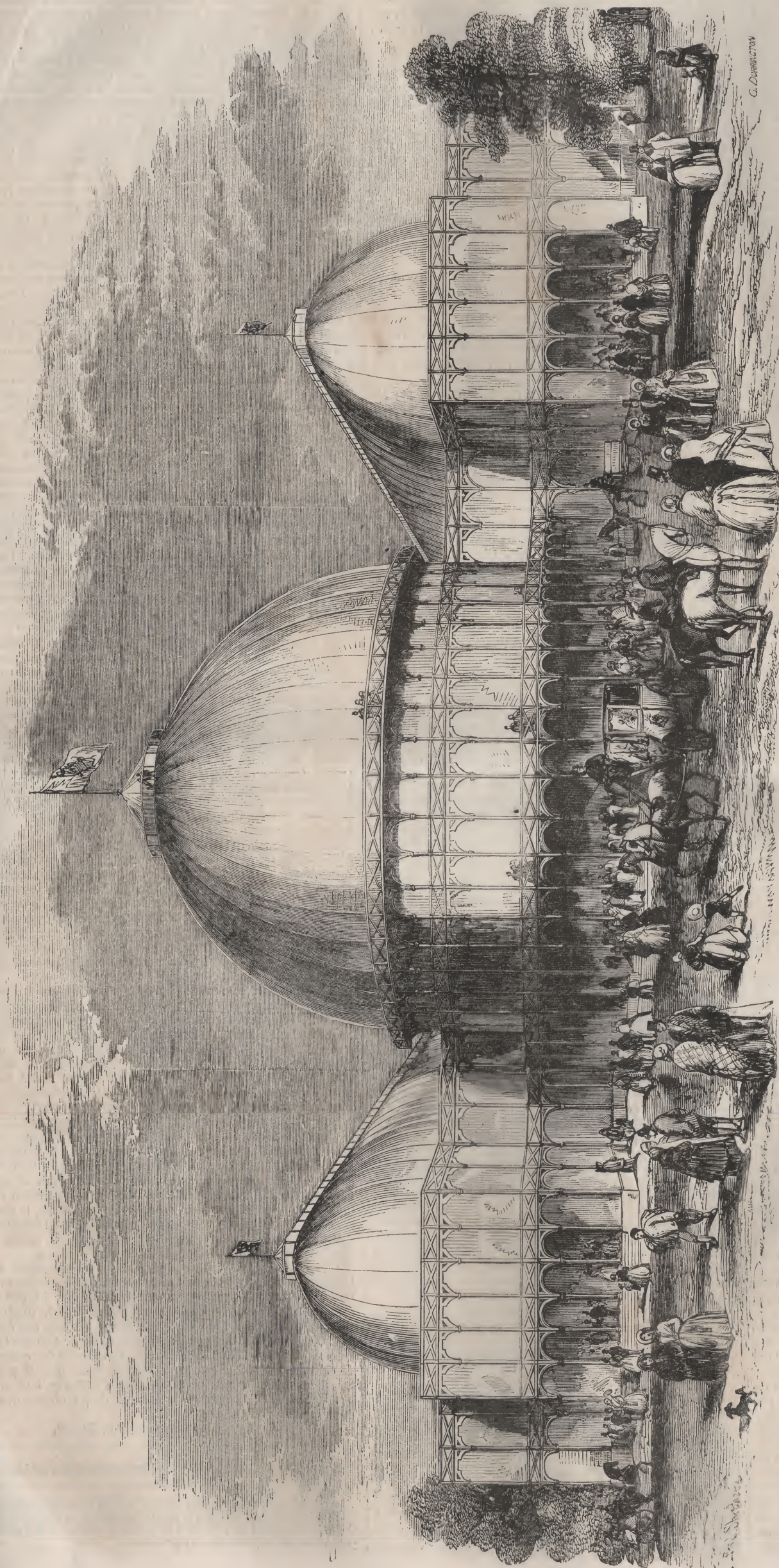
Avec de semblables éléments, l'Exposition irlandaise devra offrir des avantages matériels qui ne manqueront pas d'être plus particulièrement appréciés par les exposants; la commission irlandaise paraît décidée à user de toute son influence pour provoquer la vente des marchandises qui seront exposées, faisant ainsi de son exposition une de ces grandes foires où le moyen âge trouvait les principaux débouchés des produits de son travail.

G. FALAMPIN.

Façade du palais de l'Exposition universelle de Dublin.

G. D'ARNOU

G. D'ARNOU



Revue agricole.

J'aime les réhabilitations, et je suis heureux d'avoir à signaler aux cultivateurs le mémoire que M. Letourneux, ancien député de la Mayenne, vient de publier, ou plutôt de reproduire en faveur de la taupe, car il l'avait déjà lu, en 1847, à la Société centrale d'agriculture.

Ainsi que lui, je trouve d'abord fort sale et artisanitaire cet usage de suspendre par centaines aux arbres d'un grand chemin les cadavres de ces pauvres animaux, en guise de trophées. L'art de détruire les taupes, bien qu'il exige de l'habileté et qu'il soit en honneur dans nos campagnes, n'a jamais eu mes sympathies, malgré la belle peinture que Georges Sand nous a faite, dans son roman de *Mauprat*, de ce grand taupier qui se promène gravement tricorne en tête et la brette au côté, portant au bout d'une perche une guirlande des dépouilles de ses vaincus. Tuez, mais enterrez au plus tôt; le cadavre d'un ennemi (en admettant que la taupe soit ennemie de l'homme) ne sent bon que pour les passants qui ont mauvais cœur.

Et d'ailleurs la taupe est-elle ennemie de l'homme? La Providence, au contraire, l'a créée l'alliée de notre race dans la rude et perpétuelle guerre que nous sommes obligés de livrer aux insectes pour défendre nos récoltes, le prix de notre travail. Voici déjà longtemps que les naturalistes enseignent que la taupe ne se nourrit pas de végétaux, qu'elle est carnivore, comme l'indiquent ses mâchoires, pourvues de quarante-quatre dents, « destinées, dit Cuvier, à broyer les enveloppes plus ou moins solides qui entourent le corps des animaux dont elle fait sa proie. » Buffon admet que tout au plus la mère se permettrait de donner, comme première nourriture à ses petits qui n'ont point fait leurs dents, quelques débris d'ogons de colchique. En bonne conscience, est-ce là faire du tort à l'homme? la colchique est une plante vénéneuse pour notre bétail : c'est encore là, au contraire, un service rendu.

Vous redoutez le hanneton, surtout à l'état de larve, à l'état de *ver blanc*; vous avez rendu contre lui des ordonnances trop mal exécutées, il est vrai : eh bien! ce ver blanc ne rencontre pas de plus terrible chasseur que la taupe. M. Letourneux, en examinant le tube digestif des taupes, y a reconnu formellement des débris de cette proie. Le savant Milne-Edwards avait déjà fait observer que par erreur on a souvent accusé les taupes de ravages causés par le ver blanc, « tandis qu'au contraire, ajoute-t-il, je conseillerais d'introduire ces petits mammifères insectivores dans les localités infestées par les larves. »

Un grand propriétaire, M. Debonnaire de Gif, s'est décidé à conserver les taupes de ses prairies, et depuis les larves y ont beaucoup diminué. Ses voisins font venir le taupier, et on remarque souvent dans leurs prés des parties où l'herbe est entièrement mangée par le ver blanc.

Vous plaindrez-vous que l'animal fouilleur bouleverse le sol? sottise. M. Moll, le professeur du Conservatoire, vous déclare qu'il considère la présence des taupes dans les prairies comme une chose utile, en ce qu'elles vont chercher de la bonne terre à une certaine profondeur et la ramènent à la surface. Il en résulte que si l'on prend le soin facile de l'épandre, la pousse de l'herbe est plus vigoureuse.—En Hollande, où les prairies sont très-nombreuses et constituent la principale richesse du cultivateur, on ne manque pas d'épandre chaque jour la terre soulevée par les taupes. — L'année dernière, à la Société centrale, on a cité M. Bouvier, propriétaire de très-grandes prairies sur les bords de la Meuse, comme se gardant bien de détruire les taupes. Il se borne à épandre, quand vient l'automne, la terre des taupinières, et il attribue à ce système la supériorité de ses récoltes de foin.

« Apprécies à leur valeur, dit M. Letourneux, et ainsi réhabilités, les taupes ont trouvé chez moi une protection efficace. Je les conserve avec soin, en retour du double service qu'elles me rendent. Et en effet, non-seulement je bénéficie de l'instinct qui les porte à détruire des insectes malfaisants, mais encore je tire un merveilleux parti, pour l'amélioration de mes prairies, des irrégularités même dont elles parsèment le sol, irrégularités toujours trop peu nombreuses, à mon sens; car cette terre vierge dont les taupinières sont formées, parfaitement ameublie, n'exigeant aucuns frais de transport, épandue par un beau temps, me sert à effacer l'empreinte des pieds du bétail, et à rehausser l'herbe, qui bientôt prend une teinte d'un vert foncé, végété avec vigueur; et me donne une plus-value d'un dixième au moins sur la récolte du foin. Une femme est chargée de cette opération, qu'elle pratique, au râteau, aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. Il est bon de remarquer que les taupes soulèvent rarement la terre après la mi-avril, et nuisent peu au fauchage, si l'on veille à ce que la surface du sol reste dans un état de nivellement parfait jusqu'à cette époque. »

Dans la ferveur de son zèle, l'avocat de la taupe pose ses conclusions, qui ne vont rien moins qu'à solliciter du gouvernement des mesures « afin de mettre un terme à la « guerre barbare et impie que l'on fait à l'un de nos plus « puissants auxiliaires. Je dis barbare et impie, car ce n'est « pas un ennemi que l'on combat à ciel ouvert et que l'on « tue : c'est un allié que l'on assassine en l'attirant dans de « perfides embuscades. » — Nous verrons ce que pensera de ceci la société protectrice des animaux, et si elle ne jugera pas convenable, après mûr examen, de distribuer quelques-uns de ses prix aux meilleurs conservateurs de la taupe.

On se demande comment l'opinion publique a pu se tromper grossièrement, et pendant des siècles, sur les mérites d'un animal aussi utile, et par conséquent aussi recommandable. La faute en est aux mauvaises passions de l'homme. L'homme est cupide, il voit un dégât dans sa récolte; la larve échappe à sa bêche, mais la taupe, plus grosse, est là : c'est la taupe qui aura fait le mal, tuons la

taupe. D'ailleurs, la taupe remue mon sol; je n'aime pas qu'on touche à mon bien, tuons la taupe.

L'homme est vaniteux et aime la parure, la taupe a une fourrure douce et fine comme de la soie, tuons la taupe. Sous le règne de Louis XV quelques femmes élégantes, non contentes de couvrir leur visage de blanc, de rouge et de mouches de taffetas noir, imaginèrent de se composer des sourcils abondants et réguliers avec des bandelettes de peau de taupe. Cette mode bizarre a été abandonnée; la fourrure même n'est plus d'usage, parce qu'il est difficile de rassembler un nombre considérable de ces petites peaux offrant exactement les mêmes teintes; mais l'habitude du meurtre était prise, et la profession de taupier était créée, encouragée, qui a dû persister à gagner son salaire. Comme autre exemple d'un préjugé aussi invétéré, n'a-t-on pas dit longtemps et ailleurs, dans les campagnes, que la taupe était aveugle. Buffon consent à lui accorder des yeux, « mais si petits, ajoute-t-il, qu'ils lui sont, pour ainsi dire, inutiles. » Qu'en disent les gens qui ont de petits yeux, estiment-ils qu'ils leur rendent moins de services que ne feraient de grands? C'est tout récemment que Bailly et de Blainville ont constaté dans la taupe l'existence du nerf optique. Heureuse taupe! voici qu'après six mille ans l'homme lui a rendu la vue, sa tête va cesser d'être mise à prix; on ne lui interdira que de se construire des demeures. C'est la réparation d'une grande injustice; elle honorerait M. Letourneux, qui en aura été l'un des plus actifs promoteurs.

Le projet conçu par M. Dumas, de faire exécuter par les ingénieurs des mines les cartes géologiques et agronomiques des départements, n'a pas été abandonné, bien qu'il n'ait reçu qu'un assez froid accueil dans la plupart des conseils généraux; la France compte encore si peu d'hommes qui sachent, comme on le sait en Angleterre, apprécier l'importance et l'utilité des études théoriques! Parmi les plus savants géologues de l'Angleterre on peut citer aujourd'hui plusieurs *gentlemen farmers*.

Une circulaire récente, émanée du ministère des travaux publics, rappelle aux préfets la confection de ces cartes et leur trace des instructions à cet effet. Le ministre s'est naturellement renseigné auprès de MM. Elie de Beaumont et Dufrenoy, les savants auteurs de la grande carte géologique de France, qui lui ont aussitôt transmis de nombreux et précieux documents.

Toutefois il est très-regrettable que l'on n'ait pas songé à compléter les renseignements fournis par ces habiles ingénieurs des mines par d'autres renseignements accessoires, d'une nature secondaire au point de vue scientifique, qu'eussent pu donner les hommes qui se sont consacrés à l'étude spéciale de la géologie appliquée à l'agriculture. On peut prédire que, si les ingénieurs des mines qui vont être chargés de la confection de ces cartes départementales n'y font entrer que les éléments indiqués par la circulaire ministérielle, on aura manqué le but qu'on devrait se proposer d'atteindre; on n'obtiendra que la moitié d'utilité pratique qu'on eût dû et pu facilement recueillir. On regrettera vivement un jour de n'avoir qu'un travail incomplet de peu de service pour les agriculteurs, et nécessairement à refaire; tandis qu'il aurait suffi de s'entourer dès le principe de plus de conseils et de quelques lumières spéciales pour obtenir le résultat vraiment satisfaisant. Nous rappellerons à ce sujet le cours élémentaire de géologie agricole que M. Nerée Boubée professe depuis deux ans dans son journal mensuel *la Réforme agricole*. La première partie du cours est terminée et rassemblée en un volume que nous voudrions voir aux mains de tout cultivateur jaloux de s'instruire. Nos géologues n'ont travaillé jusqu'ici qu'à poser et affirmer les bases générales de la science, c'est depuis un demi-siècle à peine que notre gouvernement les a invités à tourner un peu leur flambeau vers l'industriel et à lui apprendre une meilleure exploitation des mines; le jour est venu où ce flambeau devrait être officiellement appelé à éclairer le travail de l'agriculture sur la surface du globe.

Avis aux propriétaires qui, possédant des terres sur lesquelles le drainage ferait merveille et hausserait le prix de fermage, reculent encore devant un capital à déboursier. M. de Rotschild, dont personne ne niera la capacité calculatrice, poursuit avec une louable activité le drainage de son magnifique domaine de Ferrières, près de Lagny, et voici le résultat déjà obtenu. La dépense par hectare, en comptant *tous les frais*, y compris l'intérêt du capital engagé, s'évalue à 250 fr. environ; or le produit des terrains drainés est presque doublé. M. de Rotschild se réserve seulement 5 p. 100 par an de la dépense faite, c'est-à-dire 12 fr. 50 c., qu'on peut décomposer en 3 p. 100 d'intérêt, puisqu'on ne doit pas espérer d'obtenir un intérêt plus fort d'une amélioration agricole, et 2 p. 100 d'amortissement. L'augmentation des fermages est calculée d'après cette base, et le fermier profite du surplus, qui est généralement supérieur aux 12 fr. 50 c. réservés au propriétaire. Ne trouvez-vous pas ces chiffres bien éloquentes?

Avis aux laboureurs peu consciencieux qui s'inquiètent fort peu de ménager la récolte du voisin. Il arrive souvent que, pour labourer un champ jusqu'à son extrémité, et pour que l'attelage puisse tourner, on est obligé de faire passer sur le champ du voisin. Quand ce dernier champ n'est pas ensemencé, il n'y a aucun délit; autrement il peut y avoir lieu à une application d'un article du Code pénal. La cour de cassation vient de s'exprimer ainsi : « Le laboureur qui fait tourner ses chevaux et sa charrue sur la terre ensemencée de son voisin commet la contravention prévue par l'art. 475 du Code pénal, qui défend de faire ou laisser passer des bestiaux, animaux de trait, etc., sur le terrain d'autrui ensemencé ou chargé de récoltes. Cet article, en effet, est absolu et applicable dans tous les cas, puisqu'il n'en résulte aucune exception et qu'aucun droit de servitude n'a été établi en faveur des propriétaires voisins dans l'intérêt de l'agriculture. »

Nous entrons dans le mois consacré aux exhibitions d'animaux reproducteurs, d'instruments et produits agricoles. Les 11 et 12 mai auront lieu les concours régionaux de Vesoul, Valence, Agen et Caen; les 19 et 20 mai, ceux de Saint-Quentin, Angers, Moulins et Rodez; le grand concours général entre les lauréats de ces divers concours, qui se tenait à l'institut agronomique de Versailles, est indiqué pour cette année à Orléans, du 28 mai au 3 juin. Beaucoup de bons esprits pensent que la question n'est pas encore chez nous bien posée. Dans l'intérêt du pays, il ne doit plus s'agir, pour nos éleveurs, de fabriquer l'animal réunissant fidèlement les caractères distinctifs de telle ou telle de nos anciennes races; il s'agit de fabriquer l'animal présentant les formes reconnues les plus convenables pour tel ou tel service : pour la production de la viande ou du lait, ou la production du travail, l'animal se rapprochant le plus du type de l'idéal, tel que l'a conçu le fabricant de fromages, ou le boucher, ou le laboureur, le colonel de cavalerie ou le maître de poste. Nous rappellerons à ce sujet un article très-remarquable de M. Baudement, professeur de zootechnie au Conservatoire, article publié dans le *Journal d'agriculture pratique* (5 septembre 1852). Il voudrait que la classification des animaux par nature de service devint la base du programme officiel, et n'admettrait point de subdivision par races ou par régions. Tous les animaux destinés à réaliser tel ou tel type devraient concourir ensemble; on s'en remettrait, sur chacun des exposants, du soin de déclarer dans quelle catégorie il prétend concourir. « De cette manière, dit-il, l'administration, dont le droit et le devoir est de diriger les producteurs qu'elle convie au concours, resterait dans les attributions qui lui appartiennent, et laisserait la carrière libre à l'initiative de chacun. L'éleveur serait jugé comme il l'entend; on rapprocherait les animaux présentés du type que lui-même indiquerait comme étant celui qu'il a choisi pour terme de ses efforts, en raison des conditions économiques et des convenances commerciales dont il a dû tenir compte. La comparaison avec les animaux exposés par ses concurrents, et la décision du jury, lui montreraient s'il est près ou loin du but. Les déclarations des exposants éclaireraient à leur tour le jury, qui verrait, d'après la préférence donnée à telle ou telle catégorie, quelles améliorations s'accomplissent dans telle ou telle contrée, et qui deviendrait progressivement plus exigeant à mesure que les animaux deviendraient plus nombreux dans telle ou telle direction. »

En attendant que les concours pour les formes typiques soient venus améliorer nos animaux reproducteurs, nous signalerons avec plaisir les progrès qui se sont déjà réalisés dans l'art de l'engraissement, progrès dus à l'établissement du concours de Poissy, qui se tenait cette année pour la neuvième fois. Ce concours fournit une occasion heureuse au jury de pénétrer officiellement dans les mystères de l'abattoir, et de faire part au public de ses observations dans un rapport à la Société centrale d'agriculture. Cette année il a été constaté que, chez les bœufs de la race Durham, la graisse se répartit autrement que chez ceux de la race Devon. (On sait que ces deux races, importées d'Angleterre, se recommandent par une précocité égale.) Chez le Devon, la masse graisseuse s'accumule entre les muscles, mais ne se répartit pas entre les différents faisceaux de fibres dont les muscles se composent; tandis qu'au contraire, dans le Durham, elle pénètre bien plus intimement, et enveloppe non-seulement chaque faisceau, mais même chaque *fascicule* ou subdivision du faisceau, de manière à former la viande la plus richement *marbrée*. Dans aucune race on ne voit la graisse pénétrer dans la fascicule formée par les fibres élémentaires, lesquelles sont composées isolément d'une série linéaire de globules unis par un *medium* glutineux.

M. Chevreul, le savant chimiste, a fait observer que, lorsqu'il s'agit de juger de la qualité d'une viande comme aliment, il convient en outre de tenir compte de son arôme. Selon lui, cet arôme n'est pas un principe immédiat, c'est une réunion d'arômes, un produit. Il espère que là on pourrait trouver la cause et la valeur des qualités, en mettant à part et en développant ces arômes. Ce serait une sorte de *titrage*, une manière d'évaluer le *titre* de chaque viande. Il regarde la chose comme possible, et en donnera le moyen quand on voudra. Déjà on distingue très-bien certaines différences qui existent entre deux viandes : le veau et le bœuf, par exemple, qui ne donnent pas le même bouillon; il y a donc là autre chose que de la fibre et de la graisse : c'est un principe aromatique propre, qui se reconnaît très-bien encore quand on met un morceau de mouton dans le pot-au-feu; il serait impossible de le dissimuler, tellement le fumet en est prononcé. Nos bouchers n'ont qu'à se bien tenir; voici que la science se décide à jeter les yeux sur leurs opérations les plus secrètes.

Un journal d'agriculture, comparant les produits de bestiaux et de porcs vendus pour la consommation de Paris dans le mois de mars des années 1851, 52, 53, et les prix moyens, constate que ces quantités ont été de plus en plus considérables, et qu'en même temps les prix ont été, de plus, élevés : la hausse est de plus de 20 p. 100 sur les prix de 1851 et 1852. Il s'étonne, et cherche les causes d'une consommation qui va croissant, bien que le prix monte en même temps. Le phénomène s'explique tout naturellement si l'on considère le surcroît de population dont Paris est aujourd'hui encombré.

SAINT-GERMAIN LEDUC.

Nouveaux projets de travaux publics à Paris.

Le conseil général de la Seine, réuni le 28 avril en session extraordinaire, s'est occupé, ainsi que le portait le décret de sa convocation, de l'agrandissement du périmètre du Palais-de-Justice et de l'achèvement des travaux en cours d'exécution.

On sait que cette opération concerne à la fois l'État, la ville de Paris et le département de la Seine.

L'État prend à sa charge la reconstruction des tribunaux d'appel et l'agrandissement de la cour de cassation; la ville, tout ce qui concerne le tribunal de police municipale, la préfecture de police et les expropriations nécessaires à l'élargissement de la voie publique, et, enfin, le département, tout ce qui est relatif au tribunal de police correctionnelle, au bâtiment du parquet et de l'instruction, aux chambres civiles du tribunal de première instance, au palais des assises, à la prison cellulaire pour le dépôt, et à la prison cellulaire de la Conciergerie. Ces deux prisons, les assises et les chambres civiles restent encore à entreprendre, et c'est de leur exécution que le conseil général avait à s'occuper. Les projets que M. le préfet de la Seine a soumis à son approbation évaluent la dépense de ces derniers travaux à 7,219,893 fr. 58 c., ce qui porte à 20,690,600 fr. 48 c. le montant des sacrifices que le département seul aura dû s'imposer pour l'agrandissement et la reconstruction du Palais-de-Justice. C'est une dépense considérable sans doute; mais elle se justifiait si bien, que le conseil n'a pas hésité à en prendre le fardeau. La justice, en effet, comme l'a si bien dit le rapporteur de cette affaire (1), la justice est le premier besoin des sociétés civilisées; mais la science et le dévouement du magistrat ne suffisent point à l'accomplissement de son œuvre; il y faut un certain appareil, une solennité qui, en rehaussant la fonction, imprime le respect et la crainte.

Les anciens élevaient des temples à la justice; dans les temps modernes, on lui a bâti des palais: l'autorité des arrêts grandit par la magnificence des lieux où la justice les prononce. Ainsi, dans les villes de parlement s'élevaient de grandes et nobles demeures pour les tribunaux, et, de nos jours, quels sacrifices ne se sont pas imposés les grandes cités pour réaliser le même but? Rouen a consacré des sommes immenses à la reconstruction de l'échiquier de Normandie; Aix, Nîmes, Bordeaux, Tours, Boulogne, etc., ont érigé de nouveaux palais où l'éclatante la dispute à la commodité; et Paris, d'où l'exemple aurait dû venir, n'a fait jusqu'à présent que d'infirmités essais pour rendre à l'administration de la justice des allures plus libres et plus dignes. Tout le monde est d'accord sur ce point que l'édification des bâtiments où sont aujourd'hui concentrés les services correctionnels ne répond pas complètement à son objet: la grandeur a été sacrifiée à des considérations d'économie. M. le préfet de la Seine a pensé, et le conseil a été de cette opinion, qu'il ne fallait pas, à l'égard des autres services, commettre la même faute; qu'il ne fallait pas souffrir que, pour épargner une dépense de quelques millions, on exécutât des plans dont l'insuffisance était devenue manifeste. Ceux qui les remplacent semblent, au contraire, répondre à toutes les exigences. La rue transversale qui, d'après l'ordonnance du 6 mai 1840, devait s'ouvrir parallèlement à la rue du Harlay, est supprimée; le côté de la rue du Harlay qui touche au palais est rasée; une rue, ou plutôt une place, de 40 mètres au moins sépare des constructions projetées le côté qui reste debout; sur cette place s'élève, d'après le plan, une façade monumentale qui donne accès aux salles d'assises au moyen d'un double escalier, construit dans les plus larges et les plus belles proportions.

La ville ni le département n'ont pas, comme nous l'avons dit, à contribuer aux dépenses de la cour de cassation. A un certain point de vue, cependant, l'exécution des travaux qui la concernent intéressera la ville de Paris. Les maisons destinées à former l'emplacement de cette cour ne laissent sur le quai qu'un passage insuffisant. On avait pensé d'abord que, pour obvier à cet inconvénient, on pourrait imprimer un contour aux bâtiments, et, dans la partie la plus rapprochée de la rue du Harlay, pratiquer une retraite sur une étendue de 10 à 12 mètres; mais la réflexion a démontré que la n'était pas le remède au mal, et qu'au lieu de troubler par des inflexions ou des retraites l'harmonie de la nouvelle façade, il était préférable de revenir à un ancien projet et d'élargir le quai aux dépens de la rivière. Les ingénieurs sont d'avis que cette disposition satisfera tout à la fois aux besoins de la circulation générale et au service de la navigation.

Les deux tours, de construction si ancienne, qui s'élèvent sur le quai de l'Orloge, seront conservées et resteront encadrées dans les nouveaux bâtiments.

Malheureusement, il n'est pas possible d'entreprendre immédiatement les travaux des cours d'assises et du dépôt, parce qu'il faudrait pour cela renverser des constructions où sont logés des services qui dépendent de la préfecture de police, et qu'on ne peut songer à transporter loin du centre de l'administration. C'est donc par la réédification de l'hôtel de cette préfecture qu'on devra commencer. Le bâtiment qui doit lui être substitué tiendra d'un côté aux cours d'assises, et de l'autre au quai des orfèvres. Relié aux constructions neuves de la cour de la Sainte-Chapelle, il traverserait les maisons de la rue de Jérusalem qu'on peut expropriier tout de suite, le jardin de la préfecture, et aboutirait à la rue du Harlay, dans l'alignement projeté pour les cours d'assises et la cour de cassation. C'est donc à faire cesser les retards qui résultent de l'amalgame de ces différents services que devront tendre les efforts de l'administration préfectorale.

Nous n'avons pas à détailler plus au long les modifications que viennent de subir les projets primitifs d'agrandissement et d'isolement du Palais-de-Justice; nous dirons seulement que ces modifications semblent résoudre d'une manière aussi heureuse que possible un problème sur lequel on a longtemps discuté, et qu'au point de vue de la commodité, de la dignité et de la convenance, elles donnent satisfaction à tous les intérêts, à ceux de la magistrature comme à ceux du public.

L'excédant de dépense qui résulte des extensions et des changements approuvés par le conseil général sera couvert au moyen d'une surimposition extraordinaire de 4 centimes sur les quatre contributions directes, perçue pendant neuf ans à compter du 1^{er} janvier 1854.

— Le *Moniteur*, auquel nous empruntons le compte rendu de la séance du 28, rend compte en ces termes de la séance du lendemain, 29 avril: — Plus d'une fois nous avons insisté sur la nécessité de faire, dans les projets qui concernent la viabilité publique, une part suffisamment large aux intérêts de l'art, de la convenance et de la dignité nationale; plus d'une fois nous avons dit qu'à Paris, dans cette capitale du monde civilisé, ce qui est beau et grand se confond avec ce qui est utile, et que, si partout ailleurs la décence et la salubrité suffisent, ici tout doit prendre un aspect vraiment monumental. La continuation des arcades de la rue de Rivoli au droit des Tuileries et du Louvre avait, à ce point de vue, reçu l'approbation de tous: aujourd'hui, complétant la pensée qui avait déjà dicté cette heureuse modification des plans primitifs, M. le préfet de la Seine a soumis au conseil municipal un projet d'amélioration plus radical encore, et qui doit donner aux abords de cette magnifique succession de palais un caractère pleinement en rapport avec leur beauté architecturale. Le conseil n'a pu que s'associer au vœu de ce magistrat: comme lui, il a compris que des voies publiques, comme les rues de l'Échelle, Saint-Louis, Saint-Nicolas, de Rohan, de Valois, Pierre-Lescot, du Chantre et de la Bibliothèque, ne donnaient à la rue de Rivoli que des accès indignes d'elle; que la façade du Palais-Royal n'était pas suffisamment dégagée; que le Théâtre-Français manquait d'abords; que la colonnade du Louvre demandait, en avant, une perspective à la fois plus étendue et plus grandiose. Voici quelles sont, en résumé, les dispositions qui viendront se substituer sur tous

ces points à l'ordre de choses actuel, et qui, concertées à l'avance avec le gouvernement, ont été adoptées par le conseil.

Au droit des trois guichets dits de l'Échelle, la rue de ce nom sera portée à 30 mètres de largeur, et la petite rue Saint-Louis supprimée. L'îlot de maisons compris entre les rues de Rohan et Saint-Nicolas disparaîtra et laissera libre une place de 50 mètres de large, qui sera continuée au-delà du Théâtre-Français jusqu'à l'alignement de la rue Montpensier prolongée, et au fond de laquelle sera ménagé, en pendant de la rue de Richelieu, un percement de 12 mètres de largeur, allant jusqu'à ce passage insalubre qu'on nomme la cour Saint-Guillaume, et dont nous ne pensons pas que nul regrette la suppression.

La rue de Valois-Saint-Honoré sera également supprimée. La place du Palais-Royal sera élargie à 108 mètres, de manière à démasquer d'un côté la galerie de Nemours, et de l'autre la rue de Valois.

Les rues Pierre-Lescot, du Chantre et de la Bibliothèque seront remplacées par une rue de 18 mètres, en prolongement de celle des Bons-Enfants.

La rue du Coq recevra une largeur de 24 mètres, et sera terminée par deux pans coupés de 10 mètres, qui lui ouvriront un double débouché sur la rue Croix-des-Petits-Champs et sur la rue de Grenelle.

La place du Louvre sera portée à 40 mètres de largeur, à partir de la grille du jardin qui fait face à la colonnade. Ainsi disparaîtront les rues Jean-Tison et du Demi-Saint, et les impasses Sourdis, de la Treille, et du Cloître-Saint-Germain-l'Auxerrois. Une seconde place, en retrait de 20 mètres environ, sera formée au-devant de l'église, et coupée au centre et dans l'axe du Louvre, par la rue Chilpéric, qui, à son entrée, sera élargie à 20 mètres. Enfin, toutes les maisons qui seront édifiées au-devant du palais seront construites avec façade monumentale, rappelant l'architecture du Louvre, conformément aux plans qui seront soumis au gouvernement.

La dépense qu'entraînera l'exécution de ce projet est évaluée à 21 millions: sur cette somme l'État prend à sa charge 12,500,000 fr.; les 8,500,000 fr. de surplus seront supportés par la ville.

Ajoutons à ce dernier chiffre un crédit de 51,850 fr., qui a été voté aujourd'hui pour la part contributive de la ville dans les travaux qui ont pour objet la rectification du mur du quai du Louvre, le remaniement de la chaussée et des trottoirs, et le relèvement des parapets jusqu'au Pont-Neuf, travaux qui compléteront de la façon la plus heureuse les alentours du Louvre et des Tuileries.

Par une autre délibération, le conseil municipal a accepté, pour la ville de Paris, la concession offerte par l'État des avenues de Ségur, de Villars et de Breteuil, d'une partie des places de Breteuil et Vauban et de l'Esplanade des Invalides, sous la condition néanmoins que le gouvernement supporterait les premières dépenses nécessaires à leur mise en état de viabilité, sauf à la ville à se charger de leur entretien ultérieur. On peut prévoir au reste que, dans un avenir très-prochain, ces vastes abords de l'église des Invalides recevront des embellissements en harmonie avec la grandeur du monument et avec la glorieuse destination qu'il a reçue en devenant dépositaire des restes de l'Empereur.

Le conseil s'est ensuite occupé des moyens d'alimenter la rivière artificielle dont il avait précédemment autorisé l'exécution dans le bois de Boulogne. L'eau sera fournie par un réservoir placé à Chailot, et desservira en même temps la conduite du quartier Beaujon, prolongée dans la partie nord-ouest de la ville. Ainsi menée, l'eau se distribuera sur son passage à la fontaine qui décore le rond-point de l'avenue de Saint-Cloud, et de l'entretien de laquelle le conseil général, dans sa séance du 28, sur le rapport de M. Possoz, a chargé les propriétaires de la plaine de Passy; puis elle sera utilisée pour l'arrosement de ses routes et des avenues qui bordent le bois; enfin l'eau s'écoulera au moyen d'une simple rigole factice, qui, en embellissant encore les faillis qu'elle traversera, pourra être employée à l'irrigation des parties basses. Une dépense de 265,000 francs permettra d'obtenir ces résultats, et c'est une idée ingénieuse que d'avoir attaché ces travaux de pur agrément aux grands travaux d'utilité qui ont pour but l'alimentation et l'assainissement de la capitale.

C'est dans la catégorie des travaux utiles qu'il faut ranger aussi ceux qui vont immédiatement s'exécuter sur le boulevard de Strasbourg, et pour lesquels le conseil municipal a alloué à M. le préfet un crédit de 600,000 francs. Ils consistent dans le raccordement des rues aboutissant à la voie nouvelle, dans le remaniement de la galerie Saint-Laurent, l'un des ouvrages hydrauliques les plus importants de Paris, dans l'établissement de bancs et de plantations, et dans la construction, à frais communs avec la compagnie concessionnaire du boulevard, d'un égout-galerie, d'une section telle, qu'il puisse être ultérieurement déversé dans l'égout central de la rue de Rivoli, et recevoir une conduite de 1 mètre de diamètre pour la distribution des eaux.

Mentionnons encore, au nombre des affaires qui ont rempli cette laborieuse séance, l'approbation définitive du nivellement de la rue Neuve-de-Berri, la fixation des indemnités qui seront offertes aux propriétaires et aux locataires des maisons à démolir pour la formation d'une place au débouché des rues Copeau, Moutetard et de la Contrescarpe, enfin la création d'un emploi d'inspecteur des travaux d'art exécutés aux frais de la ville de Paris. C'est, selon nous, une création dont l'administration n'aura qu'à s'approprier. Placée très-accessoirement dans les attributions des architectes municipaux, l'inspection des objets d'art ne pouvait être sérieusement faite: les tableaux des églises se détérioraient peu à peu; les peintures murales perdaient leur couleur et leur éclat, sous la double influence de l'humidité et de la poussière; les sculptures exposées à l'air se noircissaient et se dégradèrent promptement. Le moyen de guérir le mal, c'est de le prévenir, et, dans la plupart des cas, les bons soins et la propreté, que la surveillance effective d'un inspecteur spécial ne manquera pas d'encourager, suffiront à la conservation d'œuvres précieuses, et qui ont coûté de grands sacrifices.

Les placiers de la Californie.

Les terrains aurifères, à la suite d'un hiver qui, pendant plusieurs semaines, a tenu montagnes et vallées sous les neiges et sous des inondations diluviennes, ont éprouvé de grands déplacements dans leurs richesses. On peut bien dire qu'ils ont fait *peau neuve*: des *cagnards*, qui semblaient épuisés, brillent, au soleil du printemps, d'un nouvel éclat; d'autres dépôts, réputés riches jusqu'à présent, ne rendent plus rien; les prévisions des mineurs sont confondues, déjouées totalement. La Providence semble avoir voulu restituer les fouilles d'or à toutes les chances du hasard, à toutes les incertitudes de l'imprévu. Dans son ensemble, néanmoins, cette révolution géologique est avantageuse, et on ne peut que s'en féliciter, car jamais la Californie ne rendit plus d'or que depuis le retour du beau temps. Un repos de quelques jours semble lui avoir rendu toute la fraîcheur de la jeunesse, et l'impossibilité d'être distancée dans la lutte par sa sœur cadette l'Australie.

Nous empruntons ces détails, et la vue des plus remarquables placiers, à l'ouvrage plein d'intérêt et de documents nouveaux que publie en ce moment M. Saint-Amant, envoyé par le gouvernement en Oregon et en Californie, où il a passé 1851 et 1852 à fouiller, lui aussi, tous les recoins de ces étonnantes contrées. Il vient tout récemment de livrer à la publicité le voyage à travers l'isthme de Panama, qui est le Guide le plus précieux et le plus sûr dont puissent se munir les voyageurs que le chemin de fer et le canal de jonction attirent plus nombreux que jamais sur cette route du grand océan Pacifique (1).

Les planches sont fidèlement copiées sur les daguerréotypes relevés par l'intelligent explorateur. Elles portent donc le cachet de sincérité et de *vérité vraie* dont on est si souvent privé par qui vient de loin.

« Coloma, où fut découvert l'or pour la première fois à la scierie de planches du capitaine Sutter, est sur le penchant de la Sierra-Nevada, à 55 milles de cette malheureuse ville de Sacramento, qui vient d'être successivement, dans le court espace de six semaines, brûlée et submergée: incendiée le 3 novembre, et noyée complètement le 19 décembre, par suite de la rupture des digues. Les maisons de bois avaient été la proie des flammes; les maisons en adobe (terre séchée) ont été dissoutes par l'eau; un seul monument, en briques et en fer, le grand théâtre américain, avait échappé aux deux éléments; mais il était écrit que rien ne résisterait: aussi, à la suite d'une nuit très-froide, la couverture en zinc, n'ayant pu supporter une pression de plus de six pieds de neiges, s'est écroulée sous le poids, entraînant l'écartement des murs du bâtiment. Eh bien! à l'heure où ces lignes s'impriment, celui qui visiterait Sacramento serait pardonnable de ne pas croire à ces sinistres. En quelques jours, l'activité américaine a relevé ces ruines au profit de nouveaux habitants. Ils pourront s'y enrichir là où leurs devanciers ne trouvèrent que ruines et misère. Telle est la condition diverse des pionniers de ces contrées, travaillant tous également, quoique avec des chances personnelles différentes, au progrès et au développement d'un pays qui, grâce à son or, puise de nouveaux éléments de prospérité dans chacune de ses catastrophes!... »

« Croirait-on, par exemple, que, moins de trois mois après l'incendie, quinze jours seulement après la retraite des eaux, un concert faisait retentir ses chants joyeux sur ces emplacements où les cris de mort et de désespoir n'avaient pas encore fatigué les échos, et qu'on payait jusqu'à 1,200 dollars (6,000 fr.) un billet d'honneur offert au capitaine Sutter, le père de la contrée (2)?... Pour l'Américain aussi bien que pour le Romain et le Gaulois: *Panem et circenses*. »

« Voici le portrait de ce célèbre pionnier, qu'il nous a présenté lui-même, quand nous avons recueilli de sa propre bouche les faits qui se rattachent à son existence aventureuse et extraordinaire. Tout se lie et s'enchaîne dans ce monde, et on reconnaît tous les jours la juste application des paroles du génie et de l'éloquence: « L'homme s'agite, et Dieu le mène. » C'est la révolution de juillet 1830 qui jeta John Sutter dans le nouveau monde, et c'est sur un de ses établissements que l'or devait se découvrir. Sans nos glorieuses journées, ce nouvel Eldorado serait peut-être inconnu. Qu'on ose encore dire que les révolutions n'amènent que misères et ruines!

« Capitaine au 4^e régiment d'infanterie de ligne suisse, un des six régiments au service de la Restauration, John Sutter était en garnison à Grenoble quand parurent les ordonnances qui amenèrent le licenciement de cette troupe. Il entra dans sa patrie, où il ne trouva pas

(1) *Guide du voyageur à travers l'isthme de Panama*, par M. Saint-Amant, envoyé du ministère des affaires étrangères en Oregon et en Californie; avec une carte. — Chez L. Maison, éditeur des *Guides-Richard*, 3, rue Christine.

(2) Les passages suivants d'une correspondance publiée par *l'Alla California*, et datée de Sacramento le 8 février, intéresseront nos lecteurs comme spécimen des mœurs américaines:

« Hier soir, un public nombreux s'est réuni à l'hôtel d'Orléans, dans le but de prendre part au meeting concernant la route en planches, et de participer à l'enchère des billets pour le premier concert donné en cette ville par Mlle Catherine Hayes. La première mise à prix, pour le billet d'honneur, a été de 100 dollars, couverte aussitôt par un second cri de 150 dollars, auquel la première voix a répondu sans hésitation 200. Les deux champions rompirent des lances jusqu'à concurrence de 450 dollars, quand un citoyen éminent de la ville entra dans la lice, et cria: 500! Je dois vous dire à l'oreille qu'il y avait trois sociétés différentes, dont l'intention était d'aller jusqu'à 1,000 dollars; je vous le dis à l'oreille, parce qu'on en avait fait un secret au public. La foule commençait à s'impressionner vivement, et le désir de faire mieux que n'avait fait San-Francisco, la satisfaction de montrer qu'il reste encore parmi nous quelque monnaie, l'esprit de galanterie vis-à-vis d'une artiste distinguée, à laquelle on tient à faire comprendre qu'elle n'a point eu tort de penser à nous, tels étaient les principaux stimulants. Tous les yeux se tournaient vers un certain point de la salle, d'où bientôt on entendit partir une voix disant: 1,150 dollars! à laquelle il fut répondu: 1,175! Et il ne s'était point écoulé une seconde qu'une voix pleine et sonore s'écriait: 1,200! On comprit alors que c'était une lutte finie. L'adjudication fut déclarée en faveur de ce dernier enchérisseur, dont on demanda le nom. Un silence solennel s'établit, et l'adjudicataire fut proclamé sous le nom bienvenu des carabiniers-de Sutter. Tout le monde savait que notre vieux pionnier, le capitaine Sutter, serait la personne à qui devait être déferé ce billet d'honneur, et les hurras se succédèrent pendant plusieurs minutes pour applaudir au bon goût et à l'esprit de générosité de l'estimable corps vainqueur dans l'enchère.

« Le billet suivant s'est vendu 50 dollars, et, à partir de ce moment, les autres tombèrent à un dollar.

« Les carabiniers de Sutter se sont empressés d'envoyer une escorte à leur brave capitaine, chargée de l'emmener, par le bateau de Marysville, pour venir occuper son siège d'honneur à ce concert. »

« Une correspondance de Sacramento, datée du lendemain, et adressée à l'Echo du Pacifique, complète les détails que nous venons de citer. Voici comment s'exprime un des témoins oculaires qui nous rend compte de la première soirée:

« L'arrivée et l'entrée du capitaine Sutter dans la salle ont été un vrai triomphe pour lui. Escorté par un détachement d'officiers et de soldats des Sutter Rifles, leur drapeau en tête, le capitaine s'est dirigé vers la salle du concert. On venait de commencer le morceau de « Happy Birdling » à la flûte obligée, quand tout à coup le chant fut interrompu par un tonnerre d'applaudissements: le capitaine Sutter faisait son entrée dans la salle, conduit par deux officiers, qui le tenaient sous le bras, et qui le conduisirent à la place d'honneur, sur le devant de la salle.

« Mlle Hayes, qui se trouvait en scène en ce moment, paraissait vivement émue; elle s'est associée de grand cœur à cette ovation faite au vieux Sutter. Elle s'est respectueusement inclinée à plusieurs reprises, hommages dont le brave capitaine a exprimé sa reconnaissance bien sentie. »

suffisamment d'aliments à son activité et à son caractère entreprenant. Il fut, lui aussi, chercher un *champ d'asile* dans les immenses plaines du Missouri; après plusieurs années, pendant lesquelles il s'imprégna de cet esprit qui pousse toujours en avant (le *go head* américain), il franchit les Montagnes-Rocheuses, et, la carabine sur l'épaule pour tout bagage, il traversa les déserts de la Californie, pour tomber sur les plages du Pacifique. Une espèce de colonie russe à la Bodéga dominait alors la contrée.

« Il finit par en acquérir les propriétés, à l'instigation d'un Français, homme distingué, M. Dufflot de Mofras, que le gouvernement avait expédié du Mexique dans ces provinces éloignées si peu connues auparavant. Il serait trop long de raconter toutes les épreuves de ce brave capitaine Sutter au milieu des tribus sauvages dont on peut dire aussi qu'il fut le vainqueur et le père. Après avoir affronté leurs flèches empoisonnées, il finit par les dompter et leur révéla le travail, cette grande consolation donnée à l'homme. De son quartier général, ce fort Sutter si souvent décrit dans toutes les histoires de la Californie, il domina à peu près tout le pays, y fit de nombreux élèves de bétail, et, nouveau Néoptolème, y enseigna l'agriculture. Il était le personnage considérable, le roi pour ainsi dire de cette province mexicaine, quand les Américains du nord y firent irruption et y portèrent la guerre (1846).

« L'or trouve sous les pieds du capitaine Sutter l'eût vite enrichi, et les terrains qu'il a possédés l'eussent fait cent fois millionnaire aux prix fabuleux qu'ils ont atteints; mais, animé de sentiments



Le capitaine J. A. Sutter.

aussi généreux que désintéressés, ce sont ses lieutenants, son entourage, ses amis si l'on veut, qui sont devenus riches de ce qu'il leur a donné ou laissé prendre :

J'ai fait des souverains, et n'ai pas voulu l'être,

peut-il dire comme Philoctète.

« Le territoire entier de la ville de Sacramento (*Nouvelle-Helvétie*), celui où est bâtie *Marysville*, les plaines de *Sonoma*, les *Buttes*, la *Bodega*, tout était à lui en vertu des meilleurs titres : Cession régulière des propriétaires originaires, acquisition, conquête par l'industrie et le travail, rien ne manquait... et il a tout laissé partir, pendant que, des mielles tombées de sa table, ses convives s'enrichissaient. Sans doute il est resté quelque chose au capitaine Sutter : *Nock-farm*, sur la rivière la *Plume*, est une magnifique résidence. Là sont concentrés les biens les plus réels de monde : la famille et cette juste et immense considération qui font aimer, admirer et respecter de tous John Sutter, qui porte la foule sur ses pas et fait un événement de sa présence dans toutes les réunions publiques. Le voyageur se découvre en passant devant cette résidence, où l'on est toujours sûr d'un accueil si hospitalier. Que de souvenirs et d'émotions n'ai-je pas emportés des moments passés avec lui ! C'est une histoire vivante que cette conversation, qu'il peut entretenir dans tous les idiomes, sur la Genèse de cette Californie grandie si vite. Je ne parle pas du bien-être matériel qu'on trouve dans cette oasis. Rien n'y est épargné pour bien accueillir le visiteur arrivé de si loin. Le vin des meilleurs coteaux de Reims et d'Aï y coule



Scierie Sutter et cité de Coloma.

à pleins bords dans les toasts les plus sympathiques. La fraternité sous ce toit n'est pas un vain mot. Que d'obligations nos compatriotes n'ont-ils pas tous les jours à cet ancien compagnon d'armes ! D'origine allemande, de nationalité actuelle américaine, par le cœur et l'esprit Sutter est toujours et éminemment français. Nous le réclamons tous, oui tous. Bravo ! bravo !

« L'or une fois signalé, c'est ici, dans le voisinage du moulin de *Coloma*, sur la branche sud de la *Fourche américaine*, que s'abattirent les premières centaines de mineurs accourus de toutes les parties du territoire californien. De proche en proche et sans solution de continuité, sur un espace de plus de 40 milles d'étendue, les travailleurs se succédaient et réalisaient promptement de petites fortunes, sans autre peine que quelques privations. Aujourd'hui que le sol a été tourné et retourné tant de fois, il faut plus de temps et de sueurs pour avoir moins. A l'époque où nous y avons passé quelques journées au milieu des mineurs qui ont



JULES GAUDRAU

Chercheurs d'or à la Fourche américaine.

bien voulu poser comme modèles, ils faisaient chacun encore de 6 à 7 dollars (30 à 35 francs) par jour, et cela durait depuis deux mois. Les six associés travaillaient ces bords de rivière avec le simple *rocker* (berceau). Ce travail consiste à creuser jusqu'à la roche, apportant à l'aide de sceaux la terre qu'on en retire. L'homme placé à droite arrose cette terre versée à la bouche du *rocker* sur une espèce de tamis métallurgique qui retient les pierres. Agitée à l'aide d'une poignée, la terre dissoute fuit avec l'eau, et les parcelles d'or plus pesantes, qui s'en détachent, se fixent au fond de ce berceau, où deux ou trois tasseaux l'empêchent de glisser et de suivre le cours de l'eau bourbeuse. Après avoir rejeté les cailloux déposés sur le crible, on le recharge de nouveau et l'on poursuit le travail. Deux ouvriers peuvent ainsi laver 300 sceaux de terre dans la journée quand elle n'est pas apportée de trop loin au *rocker*, qui, lui, ne peut quitter le bord de l'eau. L'homme assis au centre du tableau, après avoir gratté le

sable aurifère déposé au fond de l'instrument, le lave encore dans un plat d'étain à la battée, de façon à ne conserver à peu près que l'or. C'est le soir, en mettant cette solution à un feu ardent, qu'il achèvera de faire évaporer le sable noir qui, grillé par l'action du feu, deviendra une poussière se dissipant au simple souffle. L'or est enfin recueilli sans alliage, et serré pour être partagé à la fin de la semaine entre tous les associés. Au delà des bois qu'on aperçoit dans le fond est la tente quittée le matin pour n'y rentrer qu'aux heures des repas, préparés par un des associés, chef de gamelle. A la chute du jour seulement le repos et les jouissances de la récolte faite dans cette journée laborieuse.

« Les hommes, hâlés par le grand air, brûlés par un soleil ardent, étaient généralement dans la force de l'âge. — Plusieurs, qui se trouvaient ressemblants, ont voulu avoir leur portrait et ont bien payé en poudre les épreuves qu'on en a tirées, et qui auront réjoui le cœur de plus d'un affection abandonnée au loin pour cet *auri sacra fames*.

« Les environs de *Nevadas-City*, dans les mines du nord, sont parfois ravissants. Les demi-collines boisées, entrecoupées de fertiles vallées, toujours arrosées par les sources d'une eau délicieuse, sont à peu près le point intermédiaire entre les belles plaines du Sacramento et de ses affluents, et les montagnes de la *Sierra-Nevada*. Les saisons y sont bien plus prononcées que du côté de San Francisco : L'hiver s'y fait rigoureusement sentir, et les chaleurs de l'été atteignent jusqu'à 40 et 42 degrés centigrades; mais elle sont toujours tempérées soir et matin et toute la nuit par une fraîcheur qui est une des particularités si remarquables de ces climats du Pacifique.

« La vallée, appelée en anglais *Gold-Flat*, que nous avons relevée au mois de juin dernier, a donné des masses d'or. Elle est toujours d'un aspect pittoresque, quoiqu'elle soit aujourd'hui moins à la mode que son heureuse voisine *Grass-Valley*, où les mines de quartz semblent inépuisables, ce qui y attire toutes ces puissantes machines dont les pilons sans repos brisent et pulvérisent les roches les plus dures.

« On peut dire que, dans ces régions privilégiées, la terre est saturée d'or. On l'y trouve souvent sans le chercher, rien qu'en semant des pommes de terre, ou en enfonçant les pieux des tentes. Elle paye partout, suivant le dictionnaire local. Les mineurs, campés et groupés au milieu de leurs premières fouilles, s'étendent ensuite tout à l'entour, et changent en fondrières tous ces sites naguère si riants; ces sols bouleversés semblent avoir



Travaux de détournement de Bedwell-River.



Gold-Stat Valley.



Colonie de mineurs à Mariposa.

été prédestinés à perdre les grâces et les charmes naturels pour ne présenter à l'œil affligé que les traces, rien moins qu'aimables, de l'avidité du mineur, pour qui la nature n'a là qu'une seule beauté : son or.

« Pendant la saison sèche, les habitants de *Gold-Flat-Valley* vont prospecter dans la *Sierra-Nevada*. Ce n'est pas l'Américain qu'arrêteront ces neiges éternelles qui recouvrent encore les cratères dont les éruptions volcaniques n'ont dispersé au loin qu'une minime portion minérale. Il saisira, pour avoir le dernier mot de ces dépôts, les intervalles des dissolutions neigeuses, saura allonger les étés, raccourcir les hivers, alors qu'une population plus nombreuse, jalonnant la route, assurera les derrières et les subsistances dans ces anciens déserts.

« Ici, nous sommes dans le lit même d'une petite rivière, affluente à la *Plume*, et qu'on a baptisée du nom de *Bedwell-River*. A l'aide d'un canal latéral et d'un barrage pratiqué à l'époque où les eaux sont le plus bas (juillet et août), une compagnie d'une douzaine de mineurs éprouvés avait créé cette entreprise par actions. On les négociait à qui en voulait à des cours mobiles, variant à l'inverse de la hauteur des eaux; une ondée, par exemple, faisait une baisse considérable. Ne rions pas pourtant, et ne méprisons personne : ces actionnaires ne sont pas seulement des joueurs à carnets, comme les agitateurs de bourses à fonds publics; ce sont aussi des producteurs, car à chacun, sous peine de grosses retenues, incombe la charge de prendre part à la

besogne manuelle, ou de s'y faire représenter. C'est toujours le même genre de travail, plus en grand seulement. Le *Long-Tom* remplace le *rocker*, dont il n'est que le développement, avec emploi de mercure pour amalgamer ce qui pourrait échapper. L'activité doit être plus grande que dans les placers ordinaires, où l'on peut faire demain ce que l'on néglige aujourd'hui. Ici tous les instants sont précieux; car, si l'on craint la saison sèche dans les montagnes où l'eau manque, ici, au contraire, il faut se hâter avant les premières pluies, car un fort orage suffit pour enfler les rivières de 10 à 12 pieds en quelques heures, emportant travaux et même travailleurs. Les actions rapportaient à *Bedwell* de 50 à 60 dollars par jour. Aussi se cotaient-elles mille et deux cents dollars, sans que tout le monde pût en avoir. Il y a eu des détournements de rivières plus miraculeux; mais il en est aussi qui ont fait *fiasco*, et n'ont pas seulement payé les frais de préparatoires. Souvent ce n'est pas dans le lit même, mais

le, ou de s'y faire représenter. C'est toujours le même genre de travail, plus en grand seulement. Le *Long-Tom* remplace le *rocker*, dont il n'est que le développement, avec emploi de mercure pour amalgamer ce qui pourrait échapper. L'activité doit être plus grande que dans les placers ordinaires, où l'on peut faire demain ce que l'on néglige aujourd'hui. Ici tous les instants sont précieux; car, si l'on craint la saison sèche dans les montagnes où l'eau manque, ici, au contraire, il faut se hâter avant les premières pluies, car un fort orage suffit pour enfler les rivières de 10 à 12 pieds en quelques heures, emportant travaux et même travailleurs. Les actions rapportaient à *Bedwell* de 50 à 60 dollars par jour. Aussi se cotaient-elles mille et deux cents dollars, sans que tout le monde pût en avoir. Il y a eu des détournements de rivières plus miraculeux; mais il en est aussi qui ont fait *fiasco*, et n'ont pas seulement payé les frais de préparatoires. Souvent ce n'est pas dans le lit même, mais

au-dessus des plus hautes eaux, qu'on a rencontré l'or, surtout à la suite des grandes inondations. A chaque instant se présentent de ces bizarreries qui déroutent tous les calculs de la science et de l'expérience.

« Sur les bords caillouteux de la *Merced* (corruption de *Notre-Dame de Merce* ou de *Miséricorde*), nous avons travaillé avec quatre braves mineurs, dont deux Suisses, un Français et un Sarde; ils ne parlent qu'en français, et s'entendent parfaitement bien en tout. Le plus âgé est un Parisien commençant un second demi-siècle. Il était menuisier, et chante comme un vrai pinson; possédant le solfège des vaudevilles, anciens et modernes, sans omettre un couplet, il fait, du matin au soir, un véritable cours de la gaieté française. Le travail de toute cette plage, pratiqué au lavage ordinaire, paye bien au delà de leurs dépenses. Ce placer fait partie du grand *Rancho de las Mariposas*, que le colonel Frémont a cédé, dit-on, à une compagnie anglaise pour la bagatelle de cinq millions de francs. D'une étendue de dix lieues carrées, il est borné au nord par la *Sierra Nevada*, à l'est par la rivière *Chauchillas*, au sud par la *San-Joaquim*, et à l'ouest par la *Merced*, où je me suis permis avec les autres de récolter; en une journée, la valeur de cinq à six dollars. Aussi peut-on voir dans la planche combien je me cache soigneusement, le dos tourné derrière le vieux chanteur, de peur que la compagnie Frémont, venant à me reconnaître, n'ait fantaisie de m'intenter une action à fin de restitutions.

« On croyait généralement que ce *Rancho*, qui est le seul connu en Californie possédant des valeurs minérales, avait été alloué au colonel Frémont, comme récompense nationale, pour services rendus à son pays, lorsque, capitaine dans la guerre contre le Mexique, il fut un des premiers à envahir, à explorer et à assurer cette belle province aux Etats-Unis. C'était une erreur, et ce grand citoyen n'avait seulement pas été mis à couvert des dettes contractées pour faire cette même guerre, puisqu'on faisait prisonnier pour dettes, à Londres, le conquérant de la Californie, cinq ans après. Enfin, le 31 décembre 1852, un jugement de la *commission des terres*, à San-Francisco, a reconnu bon et valable le titre mexicain qu'il a exhibé. On a pu s'étonner, il est vrai, que cet acte, sans date certaine, ait été admis avec cette facilité; car, à l'époque qu'il énonce, toute cette contrée de la *Mariposas* était parfaitement inconnue et inhabitée. Il eût fallu alors une bien puissante faculté de divination pour penser à son avenir. La cour suprême, à Washington, est saisie de l'appel et jugera souverainement. Outre la validité et la sincérité particulière à tous les actes mexicains, elle aura à faire concorder celui-ci avec l'acte du congrès déclarant que les mines de la Californie appartenant en toute liberté au peuple américain, les concessions sont interdites en dehors des lois qui régissent les placers, lois faites par les mineurs eux-mêmes.

« C'est le succès de cette affaire qui vient de suggérer à José y Limantour l'idée de réclamer aussi le territoire où est bâtie la ville même de San-Francisco, instance qui cause tant d'émoi en ce moment. Il agit en vertu d'un titre semblable, daté de février 1843, dont la sincérité et l'authenticité ne cèdent rien à celui du colonel Frémont et de ses cessionnaires.

« En attendant le possesseur appartient bien aux mineurs, et ces marauds déclarent publiquement que, quelle que soit la décision définitive, les actionnaires de *las Mariposas* ne seront jamais propriétaires que de nom. Tous ces mineurs au berceau et à la battée ne sont, au fait et au prendre, que des glaneurs, et les quartz ne seront véritablement travaillés qu'à l'aide des machines. La propriété, pour exploiter les mines de la Californie en grand, n'est pas suffisamment reconnue. C'est patent et ne saurait pourtant être trop répété à tous les niais d'actionnaires présents et à venir. Il faut être sur les lieux et travailler soi-même; autrement, outre la difficulté de pouvoir compter sur des salariés, on n'est jamais sûr d'un lendemain. Le peuple américain sur les placers est à la fois propriétaire légal, législateur, juge et possesseur musculaire du droit le plus universellement reconnu... Est-ce clair? »

SAINT-AMANT.

Revue littéraire.

La Guerre et le Gouvernement de l'Algérie, par Louis de Baudicour. Paris, chez Sagnier et Bray. — *L'Algérie et son organisation en royaume*. Paris, Rey et Bellatte; Alger, Bastide. — *Missions et Pêcheries, ou Politique maritime et religieuse de la France*, par R. Thomassy; Lecoffre. — *Etude sur les variations du polythéisme grec*, par Th. Bernard; librairie allemande de Franck. — *L'Economie, remède au paupérisme*, par L. Mézières, recteur émérite; ouvrage couronné par l'Académie française; Jules Renouard. — *Scènes américaines, dix-huit mois dans le nouveau monde*, deuxième édition, par Charles Olliffe; Amyot. — *De la Transmission des ondes sonores à travers les parties solides de la tête*, par M. le docteur Caffé. — *National philanthropic Association; Report of progress in the employment of the poor, and in the promotion of health and cleanliness in the metropolis*. London. (Rapport de la Société nationale philanthropique sur l'emploi des pauvres à l'amélioration de la santé et de la propreté dans la capitale.)

— *Qu'en dis-tu!* disait Talma dans *Manlius*; et il faisait frissonner. Que dis-tu, lecteur, de cette botte? et ne frissonnes-tu point? — Quant à moi, lorsque je vois les volumes tout frais beurrés, tout de jaune habillés, tomber dru comme une avalanche fondante sur la table du travail, je ne frémis pas précisément, mais je songe à cette pittoresque image de Victor Hugo: « content et fâché comme un chien qu'on lapide avec des os à moelle. » Le critique, assailli de livres, comme les chantes de la Sainte-Chapelle se virent bombardés par les in-folio de chez Barbin, ressemble plus ou moins à ce chien épique, ou il a l'esprit mal fait. Il se trouve d'abord flatté de la confiance que veu-

lent bien mettre en lui MM. les auteurs; puis il considère qu'avec quelque temps et beaucoup d'articles, il se formera, pour l'époque parfaitement illusoire et incessamment fuyante où il aura le temps de lire, une certaine bibliothèque. Voilà la moelle. Mais il faut prendre connaissance, et sans désespérer, de tous ces volumes divers. On n'a pas le temps de lire pour soi, c'est convenu; mais il faut lire pour les autres. Et ce n'est rien de lire: il faut, à vue d'œil, faire le métier de chimiste ès matières impondérables, d'abstracteur de quintessence, de peseur de fractions infinitésimales dans des balances fort sensibles, décrire l'analyse, conter l'expérience, en présenter le résidu, vêtir le tout d'un style vif et d'une trame colorée, et servir chaud au public. Pour le coup, voilà bien l'os. C'est comme les dettes à payer. Les dons que l'on nous fait sont des prêts, et même à assez gros intérêt:

L'argent dans notre bourse entre agréablement;
Mais, le moment venu que nous devons le rendre,
C'est alors que les douleurs commencent à nous prendre!

C'est ce compte à rendre qui abrège nos jours et glace nos joies bibliophiles. Rendons-le donc, et sans plus d'oraison préliminaire; car ce n'est pas le cas de s'attarder aux fleurettes et aux méandres de l'exorde, lorsque l'on a devers soi dix auteurs qui attendent, et veulent tous entrer dans un article trop étroit. Nous voudrions bien de grand cœur leur faire à tous une plus large place; mais que voulez-vous? les livres ont leurs destins, et il est de ces quarts d'heure de presse où l'homme le plus lettré et le plus spirituel du monde doit souffrir dans ses côtes le coude de son voisin, absolument comme au feu d'artifice, — soit dit sans comparaison orgueilleuse.

— M. de Baudicour vient de publier un considérable travail sur l'Algérie. La première partie de son livre, et la plus étendue, est toute de description et d'ethnographie. L'histoire y tient aussi une assez large place, et ces chapitres ont leur intérêt, bien que l'Algérie commence à être plus connue que ne le présume l'auteur. C'est aux idées pratiques et gouvernementales répandues dans le livre que nous devons surtout nous attacher. L'auteur s'ent pour le gouvernement militaire, au nom de l'unité trop souvent froissée et méconnue dans nos possessions d'Afrique, au grand préjudice de leurs intérêts les plus chers. M. de Baudicour, ne reconnaissant pas au pouvoir civil l'aptitude à gérer un pays habité par trois millions d'indigènes comprimés, mais non ralliés, opte très-franchement pour le sabre, puisque, selon lui, il ne peut ni céder à la toge, ni transiger avec elle. M. de Baudicour veut de plus que le gouvernement et le commandement des troupes soient distincts, le second étant subordonné au premier. Je crois qu'il a raison. Mais, en ce cas, il n'est pas absolument nécessaire que le pouvoir supérieur soit dévolu aux mains qui portent l'épée. Une grande capacité, qu'elle soit militaire ou civile, sera la première condition requise, et cette intelligence, qu'elle porte l'habit noir ou l'habit brodé, sera apte à juger des convenances de la paix ou de la guerre, comme le sont en Europe les cabinets généralement formés d'éléments civils et dont l'armée n'est que le bras. Quand on ne fait point soi-même la guerre, on est moins porté à l'entreprendre, et il n'est pas besoin, d'autre part, de vêtir l'uniforme, pour apprécier fort bien, selon les circonstances, non point comment on la dirige, mais s'il faut s'y lancer, ou non.

Un homme de beaucoup d'esprit et de science, qui conçoit à fond l'Algérie, formulait un jour devant nous cette théorie fort sensée, qui nous frappa d'autant plus qu'elle émanait d'un militaire: *N'accorder, disait-il, d'avancement de grade et de faveurs qu'aux officiers dont les circonscriptions restent paisibles, c'est le vrai et le sûr moyen de pacifier l'Algérie.* C'est la méthode inverse qu'on a suivie toujours; aussi les combats livrés en Afrique sont-ils déjà innombrables.

M. de Baudicour veut, en outre, que l'on fractionne l'Algérie le plus possible, et aux trois provinces existantes il demande qu'on en ajoute une quatrième, composée de la Kabylie. Il en est une plus naturellement indiquée, plus gouvernable: l'ancienne province de Ti tery. Ce vœu de fractionnement est suggéré à l'auteur par la crainte, je ne dis pas chimérique, mais extrêmement prématurée, que l'Algérie, formant un seul tout, n'en vienne à se rendre indépendante un jour, comme ont fait les Etats-Unis et les colonies espagnoles. Qui empêcherait, bon Dieu! les trois ou même les quatre provinces de l'Algérie de se constituer fédérativement, à un moment donné, et de rompre avec la métropole? Mais nous n'en sommes pas là; rassurons-nous pleinement, et, si c'est un bien, c'est encore un plus grand mal que notre colonie, loin de songer à se détacher de la mère-patrie, marche péniblement, après plus de vingt-deux ans écoulés, comme un enfant aux lisères.

Selon M. de Baudicour, les gouvernements des provinces devraient être confiés à des généraux consommés, « rassasiés de gloire, » et qui retarderaient utilement pour le pays l'époque fixée pour la retraite. Ceci est une grande illusion de l'auteur: le talent est rare partout; je ne veux pas dire qu'il le soit plus dans l'armée que dans les rangs civils; mais le fait d'avoir vieilli en guerroyant n'est point, *ipsomet*, un titre suffisant à régir les hommes et les choses, et la direction d'intérêts jeunes, mouvants, complexes, comme ceux d'une colonie naissante, est, reconnaissons-le, une étrange retraite pour de vieux soldats, fatigués de campagnes et généralement étrangers à toutes les notions administratives.

Nous n'entrons pas dans le détail du système organique développé par M. de Baudicour pour l'Algérie. Cela nous serait impossible dans notre cadre restreint; cela d'ailleurs serait assez inutile, s'il est vrai que, comme on l'assure, l'établissement d'une vice-royauté doit sous peu

trancher de haute lutte les controverses et les divers systèmes en présence sur le terrain africain.

— Nous espérons, sur la foi des titres, trouver quelques lumières nouvelles sur cette grave question de la *vice-royauté*, dans l'écrit anonyme qui porte pour en-tête: *L'Algérie et son organisation en royaume*. Notre attente a été déçue. L'auteur, qui veut non plus trois, ni quatre, mais bien cinq provinces, touche, à beaucoup de questions; mais il ne nous fait point comprendre en quoi l'institution d'un vice-roi peut-être urgente et expédiente en ce qui touche une colonie située à deux jours de France, et dont la population européenne ne dépasse pas cent trente mille habitants, celle d'un de nos arrondissements un peu vastes. Un sous-préfet nous paraîtrait jusqu'à nouvel ordre plus approprié à de tels besoins qu'un vice-roi. L'auteur inconnu de *L'Algérie en royaume* nous explique seulement en quoi le vice-roi différerait d'un gouverneur. Cela ne nous apprend que peu de choses, et encore, ne pouvons-nous ratifier les opinions de l'auteur sur le caractère futur et sur les prérogatives du vice-roi. Il n'est que faire de comparer cette position à celle d'un vice-roi de Pologne ou d'Italie, pays dès longtemps organisés, qui suffiraient à eux-mêmes. La France, qui tient si manifestement et si absolument les cordons de la bourse, et sans les subsides de qui la colonie algérienne ne vivrait pas une semaine, consentira malaisément, nous le craignons, à abdiquer son action dirigeante et son contrôle dans les mains d'un fonctionnaire supérieur, de quelque nom qu'on le décore, et nous avons peine à croire qu'elle se contente « d'un exposé périodique et complet » des faits accomplis, comme le suppose l'écrivain dont la brochure est sous nos yeux. Elle ne le pourrait faire qu'à la condition de retirer de grands, d'immenses avantages coloniaux de l'institution qu'on dit sur le point d'éclorre: or ces avantages sont complètement passés sous silence dans l'écrit de M. X... Nous attendrons donc, pour nous former une opinion sur cette grande affaire de la vice-royauté, un exposé de motifs moins sobre et qui contienne... des motifs.

— M. R. Thomassy veut une *restauration extérieure*, c'est-à-dire l'expansion religieuse de la France par les missions catholiques et sa réhabilitation maritime par le rétablissement des pêcheries. Il y a, en effet, entre ces deux ordres d'idées et de faits une connexité réelle: le missionnaire est un pêcheur d'âmes, tandis que le pêcheur est un missionnaire de la civilisation. Ils se frayent mutuellement la voie, et M. Thomassy en cite un exemple aussi amusant que concluant. En 1841, le capitaine Langlois, du Havre, parlant pour l'*Archipel des Amis*, avait acheté à vil prix la détroite d'un théâtre de province, qu'il employa utilement à se concilier les peuplades de ce groupe d'îlots où, peu avant, plusieurs marins anglais avaient été massacrés. Le roi de Tonga-Tabou, l'ayant adopté pour son fils, ce qui lui conférerait tout simplement le titre d'*héritier de la couronne*, le capitaine-baleinier Langlois, sans aspirer au trône, crut devoir montrer une reconnaissance égale à l'étendue du bienfait. En conséquence, il habilla le monarque en *marquis*, la reine en *Marie-Stuart*, et les ministres en *voltigeurs français*.

Le travestissement obtint un succès fou; cela se conçoit, mais attendons la fin. Lorsque l'évêque de l'Océanie occidentale, Mgr Pompallier, vint établir une mission dans l'*Archipel des Amis*, peu de temps après, il trouva les naturels de Tonga-Tabou si bien préparés à la bonne semence par l'apparition et les munificences du capitaine Langlois, qu'il n'eut pas de peine à atteindre le but de sa mission apostolique.

Tous les armateurs n'ont point de ces précautions magnifiques, et, parce qu'on les a négligées, il arrive de temps en temps que les sauvages aiment à manger du pêcheur. C'est ce qui arriva, dans l'archipel *Viti*, au pauvre capitaine Bureau, et, en 1839, à douze hommes de l'*Alcmène*. M. Thomassy pense que des missionnaires auraient le don de mettre un terme à ces atrocités victuilles et de détruire ce *faux point d'honneur*, car c'est, non par gourmandise, s'il vous plaît, mais par amour-propre, et pour pouvoir dire qu'ils ont mangé de quelque *évêque de Québec*, que ces sauvages, si amis de la parure, en usent de la sorte avec les visiteurs européens. Le moyen nous semble héroïque: il l'est moins pourtant que le courage des Pères de la *Propagation de la Foi*, de *Picpus*, des Maristes, des Lazaristes, qui franchissent les mers pour s'en aller ravir à l'idolâtrie, en péril permanent de leurs jours, au mépris de mille souffrances, quelques misérables sauvages.

Ce qui est hors de doute, c'est que les intérêts spirituels et temporels peuvent se prêter, pour l'extension et le succès de nos entreprises outre-mer, le plus utile des concours. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que notre marine marchande se trouve, notamment dans l'océan du Sud, réduite à un état d'infériorité qui sans doute tient essentiellement au génie routinier et peu entreprenant de notre nation, mais qui n'en est pas moins assez honteux, et qui peut être corrigé par un encouragement plus énergique donné aux expéditions de pêche et aux missions apostoliques. Les unes soutiendront les autres. Les secondes, en ouvrant le ciel aux idolâtres, frayeront la voie à nos marins. Les premières répandront au loin la renommée et le prestige de la France, et il leur sera (grâce aux primes), non-seulement beaucoup pardonné mais beaucoup payé, — quand elles auront beaucoup pêché.

— Vous paraît-il que le besoin d'approfondir les *Variations du polythéisme grec* se fit violemment sentir? Nous avons fait tout au monde pour pénétrer le sens ésotérique de cette élucubration scolastique, doublée de germanisme triple, que l'auteur, M. Th. Bernard, a dépensé beaucoup de savoir et de style à rendre absolument indéchiffrable; mais nous mettons bien humblement armes bas devant le sphinx. Au fond, il nous était à peu près égal de

savoir « si le *tilanisme* avait prédominé avant Homère, » et il nous paraissait inutile d'établir la *concordance* qui existe entre *Ouranos* et le *ciel*, entre *Hélios* et le *soleil*, entre *Séléné* et la *lune*. Mais, enfin, puisque l'on nous a pris pour juge, nous n'eussions pas été fâché de rendre un jugement quelconque. C'est ce qui nous est, nous devons le déclarer en toute franchise, impossible. Nous lisons et croyons comprendre, avec quelque effort, et Descartes, et Kant, et Schelling, et Hegel. Mais l'œuvre de M. Th. Bernard prouve bien que, quand les Français se mêlent d'être Allemands, ils ne le sont point à demi. Les Français peuvent tout. C'est un Français qui a dit que l'homme a reçu la parole pour ne point être compris. Nous avons cru, dans la *méthode* annoncée par l'auteur, trouver la clef de ses hiéroglyphes polythéistes. De mystère en arcane, d'obscurité en nuit, nous sommes arrivés finalement à cette conclusion digne de l'exorde : « La saine méthode consiste en un « examen analytique des éléments, suivi d'une synthèse qui « les explique et les embrasse dans leur ensemble. Après « un semblable travail exécuté, suivant ce double point de « vue, sur chacune des religions de l'antiquité classique et « sur celles de l'Orient, l'esprit, *suffisamment éclairé*, « blit une synthèse générale, et, s'il y a lieu, une complète « identification. »

Devine si tu peux, lecteur, et choisis si tu oses entre une *hypothèse générale* et une *complète identification*. Quant à moi, je fais comme le tribunal quand on lui défère une cause étrangère à son ressort ou au-dessus de sa portée : je me recuse, et me déclare incompetent.

— La vertu et les avantages non contestés de l'économie privée tiennent tout entiers dans trois lignes de la *Science du bonhomme Richard*, qu'il faudrait faire graver, non sur l'airain et le marbre, cela ne servirait à rien (car on n'a nul besoin, en haut lieu, de ces leçons-là), mais sur la tourbe et le pisé, si la chose était praticable. L'Académie française, comme tant d'autres, a senti le besoin de sauver la société, et elle a couronné les deux ou trois maximes fondamentales du bonhomme, homœopathiquement délayées dans le seau d'eau tiède de M. le recteur émérite Mézières. Trois cent cinquante pages pour nous prouver que l'épargne est le principe de l'aisance, c'est beaucoup. Je ne saurais trop le répéter, deux ou trois vives maximes, bien saisissantes, bien répandues, feraient plus de bien que cette économie mise en leçons et démontrée par principes. Il faut tenir, toutefois, compte de l'intention. Voltaire l'a dit, il est vrai, après Cicéron et tant d'autres :

Le pauvre est fait pour beaucoup amasser.

Mais il a eu soin d'ajouter :

Le riche est fait pour beaucoup dépenser.

Veillez donc, s'il vous plaît, prêcher la libéralité aux riches. C'est le complément nécessaire, et je dirai même que c'est la meilleure garantie d'efficacité de ce conseil donné aux pauvres. Il est bien facile de dire à ceux-ci : Economisez ! Mais, lorsque tout salaire est calculé sur le plus strict minimum des premières satisfactions de la vie, il l'est un peu moins à ceux-ci de tenir compte du prône et de reconnaître en actions la bonté grande qu'on a de les vouloir styler. Un homme d'esprit résumait devant moi la substance de ce livre, si édifiant, si neuf surtout, que l'Académie, ce jour-là, peu en veine d'économie, a gratifié de ses palmes. « Voulez-vous savoir, me disait-il, la manière de s'en servir ? La voici : Vous n'avez rien ; il s'agit de devenir riche. Vous mettez ce que vous avez à la caisse d'épargne, et, avec le temps, vous avez tout ce que vous y avez mis. » La critique n'est que juste, si le sarcasme est vif ; et, si c'est avec de telles balles de coton que l'on prétend sauvegarder la société assiégée, on est un peu loin de compte. L'Académie retarde considérablement sur son siècle, et ce n'est pas malheureusement la première fois que nous nous en apercevons.

— Ce recueil a déjà rendu compte des *Scènes américaines* de M. Charles Olliffe. Nous n'avons donc plus aujourd'hui qu'à constater le succès, bien et dûment légalisé par l'authentique estampille d'une seconde édition. Cette réimpression, loin d'être factice et nominale, comme, hélas ! plus d'une et même plus de deux que nous pourrions citer, s'est enrichie de sept chapitres inédits, non compris un assez grand nombre de détails épisodiques répartis dans les divisions déjà connues. M. Olliffe n'est point un styliste : il raconte tout simplement ce qu'il voit, à la manière des *reviewers* britanniques, lesquels, en effet, lui ont fait de nombreux emprunts pour les recueils les plus accrédités des Trois-Royaumes. Cette méthode est la bonne, quand il s'y joint de la pénétration et de l'esprit. C'est le cas de M. Olliffe. A cette nouvelle édition se trouve joint un beau portrait de Washington. A contempler cette noble figure, on se prend d'un redoublement d'enthousiasme et de vénération pour la grandeur de l'homme, comme d'amour pour les vertus, les principes et les idées qu'il représente.

— J'empiète tout occasionnellement sur le domaine de notre savant collaborateur M. F. Roubaud, pour faire part à nos lecteurs d'une observation plus mondaine et plus artistique qu'elle n'en a l'air, et dont fait foi un lumineux rapport adressé par M. le docteur Caffé à l'une des sections de la société médicale de Paris, dont il est le président. Cette observation a trait au phénomène si complexe et si délicat de l'audition. Il en ressort, d'après un mémoire de M. Bonnafont, corroboré de remarques faites par le baron Larrey et par M. Caffé lui-même, que la transmission du son ne se fait pas seulement le long des parois crâniennes, mais que la pulpe cérébrale elle-même en est le conducteur, dans le ressort du moins de l'hémisphère correspondant à l'oreille où parvient le son. Ainsi, de vieux soldats trépanés percevoient littéralement l'onde sonore par la solution de continuité qu'a laissée la perte de substance

dans leur boîte osseuse, et, même en se bouchant les deux oreilles, ils entendent distinctement ce qu'on leur dit à voix basse au niveau de la cicatrice. — Une observation non moins curieuse est celle qui semble établir une proportion en sens inverse entre l'aptitude musicale et l'épaisseur du crâne. Plus cette substance osseuse serait mince, plus elle remplirait exactement l'office d'une table d'harmonie, et plus la vocalité du musicien serait parfaite. M. Caffé a constaté, dans un de ses séjours aux Alpes, que le crâne des oiseaux chanteurs était comme papyracé, comme foliacé. En 1834, il eut le chagrin de prendre part à l'autopsie de son confrère le docteur Bennati, admirable virtuose amateur que le Théâtre-Italien disputait, mais en vain, à la science, et qui, renversé par un cheval au galop, s'était brisé le crâne sur le pavé du boulevard. Il fut constaté que les parois crâniennes étaient minces jusqu'à la translucidité ; et cette circonstance, qui expliquait les graves et très-nombreuses fractures de la tête, parut également corrélatrice à la rare perfection du sens musical chez le docteur Bennati. Ainsi, *oreille dure, tête dure* seraient des expressions correspondantes, non pas seulement en vertu de l'usage familier, mais bien aux yeux de la science. Tâchez-vous donc la tête, ô aspirants artistes ! Faites-vous ausculter la boîte crânienne en même temps que le thorax, et, si vous n'avez pas la vocation, n'attendez pas que l'autopsie, pièces en main, viennent démontrer que vous n'étiez pas né chanteur, et qu'outrageusement vous avez, à ce titre, incommodé des temporaires beaucoup plus *minces* que les vôtres.

— En Angleterre, on ne conseille point aux pauvres d'économiser ce qu'ils ne possèdent point, et l'on ne fait pas là-dessus de gros volumes qu'une sage économie, pour eux, sera de ne point acheter ; mais, par le libre échange, on réduit le prix de toutes les denrées nécessaires à la vie ; puis, comme le bas prix des choses ne fait rien quand on ne saurait les payer, et qu'il y a toujours des malheureux qui ne peuvent ni se nourrir, ni, ce qui est bien pis, *faire des économies*, on s'occupe de leur trouver de l'emploi. et on fait tourner cet emploi à quelque grande amélioration publique. Tel est le but que s'est proposé l'*association nationale philanthropique* en provoquant une souscription, déjà couverte des plus nombreuses et des plus considérables signatures, à l'effet d'employer les pauvres, actuellement à la charge des paroisses, au nettoyage minutieux et par conséquent à l'assainissement marqué de la grande cité anglaise. Armés de brosses, de balais, de brouettes, chaudement et uniformément vêtus, embrigadés, disciplinés et inspectés avec soin, ces pauvres gens sont répartis par escouades dans les quartiers de l'immense ville, qu'ils ont pour mission expresse de briquer et de frotter de façon à n'y laisser pas la moindre ordure. Toute infraction au règlement, c'est-à-dire toute malpropreté subsistante, est sévèrement punie par une échelle d'amendes, variant, suivant les cas, de 10 shellings à 10 livres, à la charge des contre-maitres ou entrepreneurs engagés vis-à-vis de la société. C'est à dater du 1^{er} juin 1852 que cette œuvre charitable et hygiénique a commencé de fonctionner dans les rues de Londres, et c'est afin de la poursuivre, en lui donnant de l'extension, que la société nationale philanthropique, à laquelle on doit déjà tant de morales et heureuses entreprises de même nature, fait appel au concours et aux sympathies des amis de leur santé et de quiconque cherche le bien, à commencer par le sien propre. Nous ne saurions trop encourager une si excellente conception, et du fond de nos fanges endémiques nous crions : Courage et succès ! à nos amis inconnus et généreux, les philanthropes d'outre-Manche.

FÉLIX MORNAND.

Le port et les docks de Londres.

Il s'est formé tout récemment à Paris une société pour la construction de docks sur les terrains vagues de la place de l'Europe. Une grande partie du public nous a paru ignorer la signification précise de cette dénomination et l'objet spécial des établissements auxquels elle s'applique. C'est ce qui nous a déterminés à publier une courte notice sur les docks de Londres. Ce mot signifie, dans le sens propre, *darse* ou *bassin pour abriter les bâtiments*. Quant à leur destination, les docks sont de véritables magasins et des entrepôts de marchandises. On comprend encore, parmi les établissements de ce genre, quelques grands entrepôts, quoiqu'ils n'aient pas de bassins flottants ; on nomme ces derniers des *dry-docks* ou docks secs ; cette dernière dénomination conviendrait mieux à l'établissement projeté sur la place de l'Europe.

Vers la fin du siècle dernier, on estimait que la dixième partie des marchandises apportées à Londres par la Tamise était la proie des voleurs avant même le débarquement, et que la perte annuelle que ce brigandage faisait éprouver au commerce s'élevait à plus de vingt-cinq millions de francs. L'audace des voleurs était telle, que souvent ils enlevaient les ancres mouillées, et laissaient les bâtiments aller à la dérive. Ce système de piraterie, qui s'exerçait presque impunément, éveilla, par ses excès, la sollicitude du gouvernement. En 1798, il fut créé une police spéciale de la Tamise, et, comme complément à cette utile mesure, l'année suivante, un bill du parlement décida l'établissement des premiers docks. Cette dernière institution ne fut pas seulement un moyen préventif contre les entreprises des écumeurs de rivière, qui, sous les noms divers de Chevaux-Légers, de Compagnons de la rude besogne, de Chercheurs de noise, de Troqueurs, de Chasseurs d'eau douce, etc., étaient un redoutable fléau ; elle offrit encore au commerce un avantage non moins précieux en ouvrant pour son usage d'immenses magasins qui devaient suppléer, avec une économie notable, les loyers considérables, presque toujours en partie sans emploi, par un système de loyer temporaire, en rapport avec les besoins réels.

On peut voir tout de suite l'énorme déperdition de frais que les docks sont destinés à prévenir : suppression absolue des frais parasites, et nous entendons par là surtout les frais permanents qui grevent le commerce en dehors des besoins du moment ; allègement des dépenses générales par le fait de la suppression d'une foule d'agents ; économie de temps, facilité de gestion, tels sont les avantages que présente l'intermédiaire des docks. La réunion de ces divers résultats aide la pratique du commerce dans de surprenantes conditions de célérité et de simplification. Dans les conditions ordinaires, par exemple, un négociant prend à sa charge tous les détails de l'arrivage, du déchargement, de l'emmagasinage et de la surveillance des marchandises, détails nombreux et pénibles, qui exigent le concours d'agents spéciaux, temporaires ou permanents, des soins minutieux, enfin, qui entraînent des risques considérables. Avec l'intermédiaire des docks, ces inconvénients, ces difficultés disparaissent en grande partie ; le négociant se décharge sur l'administration générale de ces embarras, et lui laisse toute responsabilité.

Nous avons indiqué déjà l'économie positive qui découle de ce système. Il faut savoir à quel taux exorbitant se sont élevés les loyers dans la Cité, qui est le centre de l'activité commerciale, pour comprendre mieux le bénéfice des loyers temporaires dans les docks. Quant à la simplification des opérations, le commerce ne pouvait être amené à des procédés plus expéditifs, moins encombrants, d'un rouage moins compliqué. Les marchandises, une fois emmagasinées dans les docks, les transactions ne sont plus qu'un simple revirement ; les marchandises changent de mains sans déplacement, partant, sans frais, au moyen d'une cédule ou *check* qui en constate la transmission. Le commerce de détail lui-même participe à cette économie : car la commodité de ces emmagasinages temporaires lui permet de réduire les loyers d'exploitation ; bénéfice énorme, surtout dans les quartiers de grande circulation, où le prix des locations est très-élevé.

Sous le rapport de la surveillance, les docks offrent des avantages considérables. Liée par une responsabilité sérieuse, l'administration exerce, par des agents responsables, une inspection qui s'étend à tout ; en sorte que la sollicitude du négociant ne peut être mieux suppléée ni plus heureusement prévenue. Les chances de risques accidentels, si nombreuses pour les dépôts isolés de marchandises, sont, grâce à des règlements pleins de prévoyance, considérablement diminués.

Une circonstance toute particulière prête une utilité nouvelle et non moins importante à l'établissement des docks. Londres, la ville la plus commerçante du monde, n'a pas, à proprement parler, de port. Les deux rives de la Tamise sont bordées de maisons qui baignent dans l'eau. Ces maisons, presque toujours consacrées à des magasins, tirent les marchandises des navires au moyen de barges. Les frais de transbordement sont énormes.

On a, dans ces derniers temps, proposé la construction d'un quai qui aurait combiné un objet d'utilité et d'agrément. Afin de conserver au commerce les abords de la Tamise, qui est son principal agent, on aurait ménagé dans la hauteur une galerie inférieure, communiquant avec les magasins des maisons nouvelles, et en communication avec la rivière par des ouvertures qui auraient donné souterrainement passage aux marchandises. Si ce plan, qui appartient, si je ne me trompe, à un ingénieur français, pouvait être mis à exécution, Londres posséderait certainement un des plus beaux ouvrages qui soient au monde ; son port, dégagé des horribles masures qui le déparent, deviendrait un des ports les plus majestueux de l'univers. Mais il ne paraît pas que ce projet puisse s'exécuter jamais, d'abord parce que le gouvernement n'a aucun droit d'initiative à cet égard, et qu'une association particulière, en supposant qu'elle y trouvât un intérêt, éprouverait infailliblement des obstacles insurmontables de la part des propriétaires riverains qui, dans l'état actuel, tirent des bénéfices énormes de véritables cloaques. L'importance du commerce de Londres rendrait cependant cette amélioration désirable. Le mouvement du port de Londres représente presque un sixième du mouvement général de la navigation de la Grande-Bretagne. Il reçoit annuellement près de dix mille bâtiments au long cours et 2 millions de tonnes de marchandises étrangères, environ douze mille caboteurs, quatre mille bâtiments de pêche, de quinze à seize mille bâtiments faisant le commerce de charbon ; en tout plus de quarante mille bâtiments par an et 5 millions de tonnes de marchandises.

Cet immense amas de navires s'échelonne sur une ligne continue de plusieurs milles d'étendue, entre le port de Londres et Blackwall, et même au delà : il présente, dans l'acceptation positive du mot, une forêt de mâts impénétrable, et donne à cette portion de Londres un aspect des plus curieux. La différence des fonds de la rivière ne permet qu'aux navires légers de s'avancer au delà des docks Sainte-Katherine. Ce dernier point n'est accessible que pour les bâtiments de 800 tonneaux. Les navires de 1,400 tonneaux s'arrêtent à Blackwall, et sont déchargés au moyen de petits bateaux pontés, du port de 50 à 100 tonneaux, dont on ferme à clef les écoutilles, et qui portent la cargaison plus haut sur la Tamise.

Le nombre des barges et allèges employées au déchargement des navires était, à la fin du siècle dernier, de trois mille cinq cents. Ce nombre est bien diminué aujourd'hui, grâce aux facilités que les docks, qui se sont ouverts sur toute ligne du port, donnent aux navires de tout tonnage.

Les docks Sainte-Katherine sont les premiers qui se présentent en deçà de la Tour de Londres. Ils sont situés sur la rive gauche de la Tamise. La première pierre de cet établissement fut posée au mois de mai 1827, et il fut ouvert au mois d'octobre de l'année suivante. Ces docks occupent une superficie de 23 acres, dont 11 sont consacrés au bassin flottant, qui peut recevoir cent vingt bâtiments et un

nombre considérable de barges et d'allèges. Le développement total des quais est de 4,600 pieds anglais. Les magasins, élevés de trois étages, sont solidement construits, les caves admirablement disposées. L'ensemble des bâtiments destinés à l'emmagasinage des cargaisons peut recevoir environ 200,000 tonnes de marchandises. Tout y est combiné en vue d'atteindre l'économie de la dépense et la célérité, si précieuses pour le commerce. Des dispositions heureuses dans le plan général et des moyens mécaniques ingénieux assurent ce double résultat dans une satisfaisante mesure. Les défectuosités que l'expérience avait signalées dans la construction des docks antérieurs ont été évitées ici. Les marchandises sont extraites directement des navires sans être déposées sur les quais. Le temps employé au déchargement d'un navire de 250 tonneaux est de douze heures, et pour un navire de 500 tonneaux, de deux jours. Les marchandises sont transportées dans les magasins au moyen de grues qui peuvent élever de 40 à 50 tonnes. Ces belles machines n'ont pas coûté moins de 50,000 francs chacune.

La hauteur des magasins et leur proximité des bassins donne à ces docks une apparence resserrée. Le lit des bassins, quoique moindre que celui des autres docks, donne, comparativement, un plus grand



Vaisseau de la Compagnie des Indes, remorqué dans les docks de la Tamise.

mouvement d'affaires. Le bassin le plus avancé vers la Tamise a 185 pieds de longueur et 45 pieds de largeur. La profondeur des eaux à marée haute est de 28 pieds.

Nous avons parlé des caves : on pourra se faire facilement une idée de leur importance lorsqu'on saura que la presque totalité des vins et des spiritueux destinés, soit à la consommation, soit à l'exportation, restent déposés, en général, dans les caves des différents docks, d'où le commerce de détail ne les tire que par petites quantités. Un grand nombre de riches particuliers sont même dans l'habitude de laisser les vins destinés à leur consommation dans ces entrepôts, où ils s'approvisionnent aussi par petites quantités à la fois.

L'importation des vins et des spiritueux forme un très-important article du commerce anglais. — Sur les 9 millions environ de gallons de vins que la Grande-Bretagne reçoit annuellement, près de 6 millions restent en magasin à Londres. L'importation des spiritueux s'est élevée en 1851 à plus de 8 millions de gallons. La plus grande partie de cet approvisionnement passe par les caves des docks Sainte-Katherine et de *London Docks*, les deux principaux entrepôts pour les liquides.

L'établissement des docks Sainte-Katherine a coûté près de 65 millions de francs.

Les docks de Londres



Lock de Sainte-Katherine.



Bâtiment charbonnier déchargeant son charbon.

(London Docks), dont nous venons de parler, occupent une superficie d'environ 100 acres. Ils peuvent recevoir commodément 500 bâtiments. Les magasins sont disposés pour 235,000 tonnes de marchandises. Le tabac est un des principaux articles qui s'entreposent dans ces docks. Les magasins affectés à ce seul objet couvrent une étendue superficielle de cinq acres et peuvent contenir 25,000 boucauts de tabac. Les caves renferment 60,000 pièces de vin; l'une d'elles s'étend sur une surface de 7 acres. Les magasins sont moins bien combinés que dans les docks précédents; ils sont éloignés du bassin, en sorte que les marchandises ne peuvent être élevées et transportées par une même opération dans les magasins.

Ces docks furent construits de 1802 à 1805; les frais de premier établissement et les accroissements successifs qu'ils ont reçus portent la dépense générale à près de 100 millions de francs.

Les docks des Indes occidentales sont les plus grands de tous les docks. Ils couvrent une étendue superficielle de 300 acres; ils ont en longueur environ trois quarts de mille. Les magasins sont accommodés pour 200,000 tonnes de marchandises. Ces docks sont situés par le travers de l'île des Chiens, où la Tamise décrit une courbe énorme. Leurs deux extrémités, qui touchent presque en ligne droite Bluckwall et Limehouse, épargnent ainsi aux navires un circuit de plusieurs milles. On a joint à ces docks un bassin de carénage.

Les docks des Indes orientales appartiennent aujourd'hui à la compagnie des Indes occidentales. Ils couvrent un espace de 35 acres et sont destinés aux bâtiments de la plus grande di-

mension. Les magasins peuvent à peine contenir 15,000 tonnes de marchandises; mais ces docks ont des annexes considérables dans la cité.

Les quatre docks dont nous venons de parler occupent plus de 5,000 employés.

Après ces établissements de premier ordre viennent plusieurs autres d'un ordre inférieur; nous citerons les docks de Surrey, qui peuvent recevoir 300 navires et 4,000 tonnes

de marchandises; les *Commercial docks*, 350 navires et 50,000 tonnes; les *East Country docks*, 30 navires et 3,700 tonnes. Ces trois derniers docks ont l'avantage d'avoir des quais de service sur la Tamise.

Depuis longtemps, le commerce des charbons, une des industries les plus importantes de Londres, réclamait l'établissement de docks spéciaux. Cette amélioration, sans cesse ajournée, est à la veille d'être réalisée; elle ne fut jamais

plus nécessaire, car les entraves qui gênent cette industrie menacent de s'aggraver en proportion de son accroissement. Il est entré l'année dernière, dans le port de Londres, 3,246,287 tonnes de charbon de terre. Les navires affectés au transport de cet article sont principalement des bricks de 150 à 200 tonneaux, et montés par les meilleurs marins. Les règlements qui régissent ce commerce permettent seulement à un certain nombre de navires de décharger à la fois, tandis que les autres attendent leur tour dans le bas de la rivière.

D'un autre côté, le nombre des officiers préposés à la surveillance de cette branche de la navigation est tellement limité, que l'inspection des bâtiments et les détails du déchargement prennent un temps considérable. Ces restrictions sont d'autant plus regrettables, qu'il est quelquefois arrivé que près de 300 navires charbonniers sont venus faire, dans la même journée, leur déclaration d'arrivée. Le déchargement des charbons s'opère au moyen de barges.

Le transport des charbons par mer a sensiblement diminué dans ces dernières années, à cause de la concurrence des chemins de fer. Ce trafic, qui, pour les chemins de fer, s'é-



Machine à mâter. — Dessins de M. Edwin Weedon.

taut élevé à peine à 110,000 tonnes en 1850, a monté tout d'un coup, l'année suivante, à 225,000 environ. Les besoins toujours croissants de la population de Londres assurent de nouveaux développements à cette consommation. Il est probable que cette augmentation couvrira les pertes que les voies de terre ont fait éprouver à la navigation. — Les temps sont bien changés, comme on peut le voir, depuis Edouard I^{er}, qui interdit, sous peine d'amende, l'usage du charbon de terre, à cause des inconvénients de la fumée. Aujourd'hui le commerce de ce précieux minéral est devenu si florissant et s'exerce sur une si grande échelle, que l'on a jugé nécessaire d'affecter à ses opérations une Bourse spéciale, que l'on désigne sous le nom de *Coal-Exchange*.

Nous ne quitterons pas les bords de la Tamise sans dire un mot de la fosse aux mâts de Blackwall, dont nous offrons une vue à nos lecteurs. Cet important établissement, un des plus curieux en ce genre, est situé dans les docks pour l'exportation des Indes orientales. Il est destiné non-seulement à la mâture, mais encore au placement des machines à bord des plus grands bateaux à vapeur. Il est pourvu de plusieurs appareils, capables d'élever 100 tonnes chacun. Un établissement de cette nature était un accessoire indispensable d'un port aussi considérable que celui de Londres.

L. ROSIER.

Critique littéraire.

Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution, par M. l'abbé Jager. 3 vol. in-8°.

L'histoire de ce prodigieux enfantement d'un nouveau monde social, qu'on appelle la Révolution française, est loin d'être suffisamment éclaircie. Bien des lumières manquent encore sur ses véritables causes, qui remontent à l'origine de la civilisation moderne, sur sa marche, que la rapidité des événements rend si difficile à saisir; enfin sur ses résultats, dont l'avenir seul connaîtra l'étendue et la portée. Une partie surtout que les historiens politiques ont trop négligée, appelle de nouvelles recherches: c'est l'histoire de l'Eglise pendant la Révolution; elle fait l'objet du travail de M. l'abbé Jager.

Dans la royauté, dans l'aristocratie, dans les parlements, le régime nouveau rencontrait des puissances ennemies, irréconciliables, à l'égard desquelles la position était simple: il fallait détruire ou être détruit. Mais il n'en était pas de même à l'égard de l'Eglise. Il y avait à distinguer en elle l'institution politique et l'institution religieuse. Si la première devait disparaître avec les restes du système féodal, en était-il de même de la seconde? Oter au clergé ses privilèges politiques, ses propriétés, ce qu'il retenait encore de juridiction temporelle, était-ce lui ravir l'existence? N'était-ce pas, au contraire, le restituer tout entier à ses devoirs, à sa mission essentielle? La Révolution pouvait donc poursuivre son œuvre réformatrice, non-seulement sans attenter à la religion, mais en servant l'Eglise et en purifiant le sanctuaire.

L'ancien régime avait comblé l'Eglise d'honneurs et de richesses; mais par là il n'avait fait que la corrompre et l'asservir. En vain, sous le nom de gallicanisme, l'esprit de liberté et de réforme, depuis la Pragmatique de saint Louis jusqu'aux conciles de Constance et de Bâle, avait tenté de généreux efforts pour extirper les abus. L'espoir d'une réforme orthodoxe fut anéanti par le concordat de Léon X et de François I^{er}, cette charte de servitude où, confisquant les droits du clergé et du peuple, le pape et le roi se donnèrent mutuellement ce qui ne leur appartenait pas. Entre autres dispositions, cet étrange compromis accordait dispense des grades universitaires ou des preuves de capacité aux parents du roi et aux grands personnages (*consanguineis regis ac personis sublimibus*). C'était livrer les dignités ecclésiastiques à la noblesse. L'abus fut porté au comble sous Louis XV. « Dans ces derniers temps, dit le marquis de Bouillé (*Mémoires*), les évêques n'étaient plus choisis que parmi la jeune noblesse de la cour et des provinces, le clergé avait perdu une partie de sa considération. » A la messe solennelle pour l'ouverture des états généraux, un de ces évêques, parlant du haut de la chaire chrétienne, laissa échapper ces paroles: « Recevez, Seigneur, les prières du clergé, les vœux de la noblesse et les *humbles supplications du tiers état*. » L'aristocratie cléricale, envahie par l'ultramontanisme, avait laissé tomber les études ecclésiastiques, la discipline et les mœurs. Qu'avait-elle opposé à Voltaire et à l'armée des encyclopédistes? Les choses en étaient arrivées au point où les remèdes héroïques devinrent la seule voie de salut: la révolution n'était pas moins nécessaire dans l'Eglise que dans l'Etat.

Malheureusement, il serait difficile qu'un corps riche et puissant se laissât entamer sans résistance. La lutte s'envenima. La Révolution rendit guerre pour guerre. Cette grande rénovation des choses humaines n'était au fond que le christianisme appliqué socialement: elle parut un instant se retourner contre son principe, et dégénérer en combat contre le christianisme. La religion et la liberté, si nécessaires l'une à l'autre, se séparèrent, et le monde souffrit encore de leur fatal divorce. S'il eût été conjuré, les événements prenaient un autre cours; l'Eglise, se réformant sous l'influence de la société nouvelle qu'elle était appelée à bénir, voyait s'ouvrir devant elle une immense carrière de gloire et de bienfaits, et, sauvegardée par l'esprit chrétien d'où elle était sortie, la Révolution n'aurait pas une tache de sang sur son berceau. Là se concentre le suprême intérêt du drame révolutionnaire.

M. l'abbé Jager n'a écrit encore que le commencement de cette émouvante histoire; les trois volumes qu'il vient de publier s'arrêtent au plus fort de la lutte, quand se réunit la Convention nationale. Nous pouvons louer chez l'auteur un zèle patient à rassembler les documents et les faits,

le talent de les mettre en ordre, la simplicité d'un style sans recherche. Mais, nous sommes forcés de le dire, les grandes vues philosophiques et chrétiennes, sans lesquelles un pareil sujet ne peut être traité, manquent complètement à son œuvre.

M. Jager ne voit dans la Révolution que les attaques de Voltaire et de Rousseau comme causes, et comme résultats, que la terreur et l'échafaud. De Maistre lui-même n'a pas cette étroitesse. M. Jager croit défendre la religion, et il ne défend que la théocratie, qui en est le fléau, et qui détourne d'elle les générations contemporaines. Il suit comme des oracles Barruel et Auribeau, décriés dans leur propre parti pour la violence et la crédulité de leur fanatisme. Ceux qui croient à l'alliance définitive du Christianisme et de la démocratie, alliance que les plus impérieux besoins de la civilisation réclament, ne pourront se défendre d'une impression douloureuse, en voyant se perpétuer au sein du clergé actuel ces traditions de discorde et de haine, qui l'empêchent de prendre sa véritable place dans la nouvelle société.

Au commencement, M. Jager en convient, les dispositions religieuses du peuple étaient excellentes; il unissait dans ses vœux la cause de l'Evangile avec celle de la liberté. La vente des biens du clergé donna le signal de l'agitation et de la rupture. C'est là l'occasion que saisirent les successeurs des apôtres pour porter le trouble dans les consciences et bientôt la guerre civile dans le pays. Pourtant, dès que le clergé cessait d'être un ordre dans l'Etat, il était impossible qu'il restât propriétaire. Les corporations, quant à leurs capacités civiles, n'existent que par la loi; elles ne possèdent que par la loi: ce que l'Etat a créé, il peut toujours le défaire. En traitant de sacrilège une mesure que permettait le droit strict, que la politique commandait, le haut clergé déshonorait l'Eglise aux yeux de la nation.

Les propriétés ecclésiastiques supprimées, il s'agit de régler les nouveaux rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le parti le plus simple eût été de proclamer la séparation complète, comme elle existe aux Etats-Unis, et comme elle finira par prévaloir chez toutes les nations chrétiennes. C'est, selon nous, l'état le plus conforme à l'Evangile, le plus favorable à l'Eglise, le seul où les consciences soient pleinement libres. Mais la transition eût paru trop brusque. On adopta un régime intermédiaire, que Mirabeau définissait en disant que *l'Eglise était reçue par l'Etat*. Organiser cette situation équivoque, rattacher le clergé inférieur à la Révolution, attaquer les abus à leur source en restaurant les élections et la discipline de la primitive Eglise, tel est le but que l'Assemblée nationale essaya d'atteindre par la *constitution civile du clergé*. On sait quel nouveau déchaînement de haine en fut la suite. Le serment à cette constitution fut exigé peut-être avec trop de rigueur et de précipitation; l'Eglise de France se partagea en deux camps ennemis. L'ancien régime et le nouveau eurent chacun leur clergé. Les partisans de la réforme imposée par la Constituante formèrent ce qu'on appelle l'Eglise constitutionnelle, dont l'existence se prolongea jusqu'à l'époque du concordat.

L'établissement de la constitution civile du clergé, les belles discussions sur le droit religieux auxquelles il donna lieu à la tribune nationale, la part qu'y prirent Mirabeau, Maury, Cazalès, qui parla quelquefois le langage d'un homme d'Etat, ont été exposées par M. Jager avec le soin et l'étendue que réclame l'importance des matières; c'est une des parties les plus complètes et les plus intéressantes de son livre. Il nous paraît seulement que, sans renoncer à ses propres opinions, l'auteur eût pu se montrer moins durement injuste pour l'Eglise constitutionnelle. Je ne fais point ici de théologie; je ne recherche pas si toucher aux limites des diocèses était un empiètement sur la juridiction ecclésiastique. M. Jager a là-dessus ses sentiments, qui ne s'accordent point avec ceux de Bossuet et de Bergier, ni, je crois, avec les maximes de la saine antiquité chrétienne. Mais, enfin, cela fait-il que l'Eglise constitutionnelle ne puisse revendiquer aucune vertu, aucun nom honorable, aucun service?

A l'origine, le nouvel établissement ecclésiastique se recruta parmi deux classes d'hommes bien différentes. Les esprits légers, les prêtres sans mœurs, ce qu'on pourrait appeler l'écume de l'ancien régime, saisirent avidement une liberté où ils rêvaient la licence et l'oubli de leurs devoirs. A cette classe appartenaient les prêtres et les évêques mariés et apostats. Le nombre, au reste, en est moins considérable qu'on ne l'a supposé: le régime nouveau fut souillé de cette plaie, qu'il n'avait pas produite. Mais à côté de ces ministres indignes, l'Eglise constitutionnelle s'enrichit peut-être de ce que le clergé de France comptait de plus savant, de plus austère et de plus pieux: les disciples de Bossuet et de Port-Royal y entrèrent en foule. « La liste des évêques constitutionnels, dit un éminent philosophe catholique, M. Bordas-Demoulin (*Dict. de la Convers. et de la Lect. supplém. art. Eglise constit.*), est digne d'attention. On y voit des oratoriens, des bénédictins, des génovéfains, des prêtres de la doctrine chrétienne, des prêtres de la mission, des carmes, des bacheliers et des docteurs en théologie, en droit canon, des professeurs de ces deux sciences, des supérieurs de séminaires, des recteurs de collèges, d'universités, un jésuite professeur d'éloquence, un autre de théologie; presque les deux tiers des membres sont curés, plus d'un tiers députés à l'Assemblée constituante, à la Convention; enfin, on y voit des professions qui supposent le travail, les lumières, la gravité, des mandats qui dénotent l'estime, la considération, la confiance publiques. Comparé à celui qu'il remplace, cet épiscopat seul est une apologie de la constitution civile du clergé. » D'ailleurs, les événements se chargèrent de séparer l'ivraie du bon grain. Dans les convulsions sanglantes de la terreur, la persécution religieuse, qui avait d'abord frappé le clergé réfractaire, sévit

avec violence contre l'Eglise constitutionnelle. Elle eut aussi ses confesseurs et ses martyrs. Sorti purifié de ces épreuves, le nouveau clergé conquit par ses vertus, par son abnégation, les respects du peuple et arracha les suffrages mêmes de ses adversaires, tels que Lally-Tolendal, Emery, etc. Ce sont les évêques constitutionnels qui eurent la gloire de rouvrir en France les églises; gloire que Bonaparte s'est appropriée, quoiqu'il n'ait eu qu'à consacrer la restauration du culte, déjà accomplie depuis plusieurs années. Les deux conciles qu'ils tinrent à Paris en 1797 et en 1801 respirèrent l'esprit de la pure antiquité. Grégoire, une des plus grandes et des plus pures gloires de la Révolution, en fut l'âme. Au rapport de Thibaudeau (*Hist. du Cons.*), l'Eglise constitutionnelle, sans aucun appui du pouvoir, qui avait fini par proclamer l'entière liberté des cultes, était parvenue, en 1801, à rallier à sa cause 7,500,000 français. Ce qui prouve sa force devant l'opinion, c'est que Bonaparte fit admettre dans le clergé concordataire douze de ses prélats sans rétractation. S'il l'eût voulu, il l'eût fait triompher. Mais il ne convenait pas à ses projets d'affermir la liberté dans l'Eglise. Tout en forçant le pape à reconnaître, par le concordat, les principales conquêtes de la Révolution, il livra aux évêques une autorité arbitraire sur le clergé du second ordre, que les derniers changements politiques n'ont point ébranlée.

M. Jager n'a point encore raconté ces derniers actes de l'Eglise constitutionnelle, ébauche d'une réforme religieuse que l'avenir reprendra. Espérons qu'au zèle laborieux des recherches, l'auteur saura joindre plus d'impartialité, le sentiment de l'esprit des temps nouveaux, le respect de l'humanité dans ses adversaires. La cause de la religion et l'œuvre de M. Jager y gagneraient également.

F. HUET.

Problèmes philologiques.

SOLUTIONS.

JOBARD. — On insiste à nous demander l'étymologie de *Jobard*; je dirai ce que j'en crois.

On sait que l'a et l'e se sont perpétuellement substitués. Les meilleurs auteurs, même du seizième siècle, disent indifféremment *taches* et *teches*, *larmes* et *lermes*; les paysans de théâtre prononcent *une farne*, maître *Piarre*, beauté *fiare*, etc. Ainsi le nom *Jobart* est le même que *Jobert* ou *Jaubert*; le même aussi que *Joubert* et *Jombert*, *Gobert* et *Gombert*. Les Italiens disent, avec la forme du pluriel, *Gioberti*; les Français ont pareillement *Des Joberts*.

Jobert me paraît venir du bas latin *Jobago* ou *Jobagio*, un esclave appliqué à la culture du sol. Le *Jobert* aurait été l'opposé du *Colbert*, esclave affranchi (1).

EXEMPLES:

— « De plus, tous nos *Joberts* cultivateurs ou vigneronniers.... (2). — Les prélats et les ecclésiastiques possesseurs de *Joberts*.... (Décret de Louis, roi de Hongrie, de l'an 1351.) — « Celui qui, par violence, se sera emparé du *Jobert* d'un autre.... » (Décret du roi Sigismond.) — « Les nobles, qu'ils aient des *Joberts* ou qu'ils n'en aient pas, sont exempts de la dime. » (Décret du roi Albert.)

Une charte d'André, roi de Hongrie, de l'an 1214, rapportée dans les annales de l'ordre des Prémontrés (t. II, colonne 21, aux preuves), dispose que « Un *Jobert* nommé Béra, en considération de sa fidélité, a été affranchi du joug de la servitude, en sorte que personne absolument ne pourra le réclamer comme esclave, sauf le cas où lui ou ses descendants voudraient se séparer de l'Eglise. »

Les *Joberts* paraissent avoir aussi constitué une milice. — « Il est décidé que les nobles, les gens de leur suite et leurs *Joberts*, avant d'entrer dans le prétoire, déposeront toutes leurs armes quelconques, et ne pourront pénétrer que désarmés dans le sanctuaire de la justice. » Ce passage d'un décret du roi Mathias, allégué par l'auteur du *Lexique militaire*, ne semblerait pas décisif: car il pourrait s'entendre d'un domestique armé comme sont, par exemple, nos chasseurs; mais il se trouve éclairci et confirmé dans le sens de Charles d'Aquin par un texte de l'an 1222, où le roi André mentionne, au chapitre 18: « Les *Joberts* des camps. » Et ce qui fortifie encore ces témoignages, c'est de rencontrer ce titre de *Joberts* appliqué aux officiers du palais, tels que le bouteillier, le connétable, le grand gueux, et même aux principaux magistrats. « De ces différents textes, disent les continuateurs de Ducange, nous inférons que le mot *Jobagio* était, en Hongrie, un terme générique désignant un serviteur, un officier de n'importe quel ordre ni condition (3). »

Car il est essentiel d'observer que toutes ces chartes ou figure le mot *Jobagio* sont émanées des rois de Hongrie; par conséquent, si l'on voulait fouiller plus profondément pour découvrir les racines primitives de ce mot, c'est à la langue hongroise qu'il faudrait d'abord s'adresser.

Les nouveaux éditeurs de Ducange rapprochent du latin *Jobagio* le français *Jobelot*, terme de mépris en usage au quinzième siècle: — « celui suppliant oyt et entendit que Pierre Pelerin... le nommoit et appelloit par manière de injure et moquerie *Jobelot*, qui est à entendre, selon la manière de parler et langage du pays (d'Artois), qu'il estoit un chétif et meschant et de petite entreprise. » (*Lettres de grâce* de 1454.)

(1) Affranchi avec certaines restrictions qui sont marquées dans l'article COLBERTI de Ducange: par exemple, de payer une capitation, de pouvoir être encore donné ou vendu, en un mot affranchis sans liberté, selon l'expression d'Évrard de Béthune.

Litertate carens Colibertus dicitur esse.

Je n'entre pas ici dans cette discussion; seulement la chose étant considérée de ce point de vue, les *Joberts* n'auraient été qu'une variété des *Colberts*, les uns et les autres étant, en réalité, ce que les temps antérieurs, et même encore le *Doomesday Book*, appellent *Coloni*.

(2) Dans toutes ces citations, je traduis par *Joberts* le latin *Jobagiones*.

(3) DUCANGE, sous *Jobagine*.

Je ne crois pas qu'il y ait autre chose ici qu'une ressemblance fortuite de la forme extérieure et matérielle. Il me paraît évident que *Jobelot*, *Jobelin*, sont des diminutifs du nom du saint homme Job, dont la patience et la longanimité proverbiales ont donné lieu à prendre ce nom comme un équivalent de niais, dupe, homme prêt à tout endurer. On disait, au dix-septième siècle, *Jobet*, c'est un *Jobet* :

Mais Lubin, ce pauvre *Jobet* (1).

Par ce terme, Raimond Poisson désigne la qualité dont Arnolphe avait tant d'horreur et d'effroi. Les vieux auteurs anglais Gayton, Marston, Dryden, se servent de *Jobber-noule* pour dire un imbécile, mot à mot, une tête de sot, « du flamand *Jobbe*, un sot, et du saxon *Cnol*, une tête (2). » Ainsi il y a longtemps qu'on abuse avec irrévérence du nom du patriarche Job. Le français *Jobard*, formé de *Job*, est, je crois, très-moderne : je n'en connais point de traces avant le dix-neuvième siècle.

Je conclus qu'il y a une distinction réelle et profonde à faire entre ceux qui portent ce nom l'ayant reçu par héritage patrimonial, et ceux qui en jouissent par voie d'acquêt involontaire. Les premiers peuvent se rattacher à telle catégorie qu'il leur plaira des antiques *Jobagiones* ; les autres ont pour parrain inévitable ce personnage du Vieux-Testament, contemporain d'Abraham, qui, depuis tant de siècles, demeure le type de la patience humaine (3).

F. GÉNIN.

Correspondance.

SE SUICIDER. — A Monsieur le directeur de *L'Illustration*.
Besançon, le 30 mars 1853.

« Monsieur,

« Je ne puis résister au désir de mêler ma faible voix dans la discussion ouverte touchant cette façon de parler : *Il s'est suicidé*, ou, dit-on, le second pronom n'a aucune raison d'être.

« Il faut d'abord bien remarquer ceci : le second pronom des verbes pronominaux n'a pas toujours sa valeur réelle ; il perd souvent, dans ce cas, le caractère qui lui est propre et ne figure alors devant le verbe que pour en modifier la signification, sans indiquer en rien le rapport des personnes.

« Ainsi, tout le monde saisit la différence qui existe entre *J'ai douté que vous vinssiez* et *je me suis douté que vous viendriez*. Il est clair que, dans le premier exemple, on ne comptait pas sur votre arrivée, tandis que, dans le second, on vous attendait, et c'est l'intervention de *me* qui fait toute la différence, sans que ce mot soit la un véritable pronom. Telle est la règle établie par l'usage, mais non encore posée par les grammairiens ; règle qui, toute anormale qu'elle soit, fournit à notre langue une ressource précieuse pour marquer certaines nuances de la pensée.

« De même, *je connais la musique*, et *je me connais en musique*, ont chacun une signification particulière : dans le premier cas, je suis musicien ; dans le second, je suis en état d'apprécier la musique, sans être pour cela un musicien pratique.

« *J'ai aperçu un navire*, *je me suis aperçu d'une erreur*. D'après le premier exemple, j'ai vu, si je puis ainsi parler, avec les yeux du corps ; d'après le second, j'ai vu avec les yeux de l'esprit, j'ai porté un jugement.

« *J'ai imaginé un mécanisme*, c'est-à-dire que je l'ai inventé ; *je me suis imaginé faire des nouvelles*, c'est-à-dire que j'ai regardé comme réel ce qui n'était qu'illusoire.

« *Je me suis exprimé*, au lieu de *J'ai exprimé ma pensée*, est une sorte de métonymie par laquelle on se substitue à sa propre pensée.

« Ces façons de parler, et les nombreux exemples du même genre que l'on pourrait y joindre, justifient donc, jusqu'à un certain point, *Il s'est suicidé*, au lieu de *Il a suicidé*, qui serait peut-être vague, qui n'aurait pas la même énergie.

« Quant à la formation du substantif *suicide* (meurtre de soi), elle est certainement irréprochable ; or, le substantif étant admis, on peut-on en varier la désinence pour obtenir le verbe, et plier ce verbe à la forme pronominale, afin de donner plus de précision, plus de vigueur à l'expression ?

« En résumé, je cherche ici à montrer comment on a pu dire : *Il s'est suicidé* ; mais je n'ai pas la prétention d'approuver ni de blâmer cette locution. Néanmoins, qu'il me soit permis de penser que nos grammairiens sont généralement trop disposés à faire usage du compas et de l'équerre, tandis que, par un tort opposé, certains écrivains ne respectent pas assez les lois du langage.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc.

DESSIERER. »

JOBARD. Notre article sur ce mot était fait et même imprimé lorsque nous avons reçu la lettre suivante, où se produit une opinion d'autant plus intéressante à connaître qu'elle est intéressée ; d'ailleurs, elle ne fait pas double emploi avec la nôtre : les amateurs pourront choisir.

« *L'Illustration* parisienne du 25 mars, du 2 et du 5 avril, soutient une intéressante polémique contre M. Louis Crétin-Jobard, sur l'origine et l'acception injurieuse parisienne de ces deux noms de famille, très-nombreux dans les départements du Doubs, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or ; permettez-moi d'y prendre part, car, *anch' io...*, moi aussi je suis un Jobard, bien que l'avocat Rock ait pris pour refrain de sa chanson, *A bas Jobard, le faux Jobard*, et que le grand Arnault, d'aucune académie, ait voulu me débaptiser à l'occasion d'une mauvaise cantate chantée à son honneur par *Darboville* et *Lemel*, le jour de son rappel de l'exil.

« Je suis resté Jobard malgré tout, riant des gens qui prenaient mon nom à la lettre, et de ceux qui ne pouvaient le prendre au sérieux ; mais je me suis aperçu trop tard que ce nom était plus lourd à porter que celui de Napoléon. Il fallait un double effort pour se le faire pardonner ; j'en ai fait un quadruple sans y parvenir.

« J'ai donc plongé dans la nuit des temps, comme on dit, pour découvrir l'origine de ce nom malencontreux, qui m'a empêché d'être pair de France, sénateur, voire même ambassadeur ; aujourd'hui je l'ai trouvée, et j'ai lieu d'être plus hautain de ma ligne ancestrale que le premier baron chrétien ; je ne changerais ni avec les Rochefoucauld ni avec les Montmorency, qui sont de très-nouveaux nobles en présence des Jobard ; j'en appelle à M. Génin lui-même.

(1) *Lubin*, ou le *Sot vengé*, comédie en un acte, en vers de quatre pieds.

(2) Nares' Glossary. Ce mot est composé comme l'anglais *block-head* et l'allemand *dummkopf*.

(3) Un de nos correspondants, qui signe D. V., parmi plusieurs observations très-judicieuses, dont nous le remercions, et dont nous comptons bien profiter nous-mêmes ; — « Quant à JOBARD, je ne sais pas non plus d'où il vient ; mais voici un petit renseignement qui pourra vous mettre sur la voie : ce nom est très-répanu, et depuis fort longtemps, dans les deux Bourgognes ; on trouve fréquemment dans l'histoire de cette province « des *Jouards* et des *Jovards*. Ces trois noms ne sont autre chose que trois « formes différentes d'un seul et même mot. L'u et le v sont deux lettres « identiques ; le v et le b se substituent souvent l'un à l'autre. »

« C'est par pure modestie que les Jobard n'ont pas entretenu leurs parchemins faits de la toison d'or conquise par mon grand oncle *Jason*, comme vous allez voir.

« Le premier Jobard fut engendré sans péché, ce qui est un avantage peu commun. Il était frère de sang de Bacchus et de Minerve ; si l'un est sorti de la cuisse et l'autre du cerveau de Jupiter, à la suite d'un coup de couteau et d'un coup de marteau, les *Jobard* sont descendus de sa barbe, *Jovis Barba*, *Jor-barbe* en même temps que la *Joubarbe*, à la suite d'un coup de peigne.

« Les Jobard peuvent donc encore invoquer leur alliance avec la grande famille des *crassulacées*, *dodécandrie*, *dodécagénie*, d'après le d'Hozier de la botanique.

« Vous direz peut-être que *barbe* est autre chose que *bard* ; cette remarque ne serait pas digne d'un étymologiste, qui doit savoir que les *Lombards* étaient des hommes à longue barbe, comme disent les traités de géographie approuvés par l'Université.

« Il y a longtemps que les philologues allemands ont été convaincus d'erreur pour avoir accrédité le bruit que les terminaisons si communes en *bar*, *bart*, *bert* ou *bard* étaient des attributs de puissance, de force et de domination, comme dans *Childebert*, *Dagobert*, *Hallebarde* ; il n'en est rien, ce radical signifie tout simplement *barbe* en celtique ; ainsi *Robert*, *Lambert*, *Hennibert*, *Imbert* sont pris dans tous les dialectes de la Germanie, et même dans le finlandais, où l'on trouve aujourd'hui tous les mots français qui ne sont pas latins, pour *barbe-rousse*, *lo-gue-barbe*, *barbe-de-poule* et *sans barbe*. Les *Jouert*, *Jobert*, *Jombert*, *Joubard* et *Jomard* ne sont que de timides descendants de la barbe de Jupin, qui ont eu la faiblesse de dénaturer leurs noms pour ne pas s'appeler Jobard tout cru ; cela se passait à l'époque du renversement de la première dynastie, où l'on ridiculisait chrétiennement, comme M. l'abbé Gamme, l'Olympe et tout ce qui avait appartenu de près ou de loin à l'ancienne cour, qui a fait si longtemps le bonheur du peuple.

« Il n'est donc pas étonnant que les Jobard aient été montrés au doigt par la foule, comme les bacchusiens ou les ivrognes leurs frères en Jupiter... Il n'est pas étonnant non plus qu'ils aient été hués et poursuivis de l'imprécation *¡vohé bacche!* qui s'est conservée dans les *ohé, ahe!* des gamins de Paris. On en a même fait une clameur de *haro!* et un juron, *par la barbe de Jupiter* ou *par le Jobard!* s'écriaient les chrétiens mal élevés, qui souvent mélaient des souhaits de mort à l'adresse de leur vénérable ancêtre, le père des dieux et des hommes ; *Par la mordion* ou la *mordieu*, jurait-on alors, comme on a juré plus tard par la *morbleu* et le *ventre bleu*, ou le choléra asiatique, qui vous fait mourir de cette couleur.

« Les Phocéens jurent encore par le trône ou le tonnerre de Jupiter, quand ils disent *trouidiou!* ; *iou* était le nom du maître du tonnerre, qui s'est changé en *Dio*, *Deos*, *Theos* et *Deous*. Du reste voici la généalogie sérieuse de mon arrière-grand-père ; vous y verrez que les Jobard sont alliés à tous les grands noms de la théogonie universelle. Il n'y a donc pas lieu de s'en moquer, au contraire ; car il y a des revenants.

(ici l'auteur énumère et commente cinquante formes du nom de la divinité chez les différents peuples, barbares ou civilisés, commençant par *Jéovah*, et finissant par *Jason*. Le défaut de place nous oblige à supprimer cet exposé mythologique.)

« Tout cela vient de *Jéovah*, et signifie *Dieu* ; cela dépend de la manière de le prononcer ; ainsi *Jean* et *Thor*

Viennent de *Jéovah* sans doute ;
Mais je dois convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Ils ont bien changé sur la route.

« On a coutume de dire que certains noms ont été donnés aux enfants d'après le lieu où on les a ramassés : *Dubois*, *Dubuisson*, *Dumont*, *Duval*, etc., ce qui ne tendrait à rien moins qu'à faire des enfants trouvés de la moitié du genre humain ; or, voici comment les choses se sont probablement passées lors de l'organisation administrative de tous les pays. Par suite d'un décret impérial de 1812, je me suis trouvé chargé de donner des noms de famille à plusieurs centaines de paysans des environs de Groningue qui n'en avaient pas, ou qui les avaient oubliés, et continuaient à s'appeler, comme dans la Bible, *Jean fils de Pierre*, ou *Pierre fils de Jacques*, par l'addition d'une simple *s* précédée d'un *com*, ce qui causait une horrible confusion dans les registres de l'état civil et du cadastre. Je faisais comparaître ces braves gens, dont quelques-uns se rappelaient bien vaguement que leur père avait eu un nom de famille ; mais ils ne savaient plus le retrouver, et recouraient souvent en vain aux anciens du village. En somme, ils étaient fort indifférents sur le sobriquet qu'il me plaisait leur infliger ; je les baptisais naturellement d'après leur apparence : *Leroux*, *Legrand*, *Lepeit*, *Lelong*, *Leboiteux*, *Lebeque*, et d'après le métier qu'ils exerçaient ; j'ai fait aussi des *Lombard*, des *Jobard* et des *Crétin*, de ceux qui portaient le physique de l'emploi, et ces noms leur resteront jusqu'à la fin des siècles. J'aurais pu faire également des *Montmorency*, qu'ils eussent été bon teint comme les autres.

« La même cérémonie est faite ou se fera tôt ou tard sur le *witz* russe, le *ski* polonais, le *ben* algérien, le *oglou* turc, etc., qui sont autant d'équivalents polyglottes de filiation directe d'hommes ou de lieux.

« Veuillez dire à M. Crétin-Jobard, ou *chrétien fils de Jupiter*, neveu de *Jason* et de la *Joubarbe*, que c'est par envie qu'on se moque de lui, comme du noble duc de Marlborough ; s'il a l'esprit d'en rire, je veux bien être son cousin ; je n'en offre pas tant aux innombrables Jobards qui baillent aux corneilles sur les trottoirs de Paris.

« Agréer, etc.

JOBARD,

« Improprement dit, de Bruxelles. »

La secte aux esprits.

Regardez attentivement, je vous prie, les huit personnes réunies autour de la table ronde figurée dans la gravure de la page suivante. On n'a pas de peine à deviner que ce sont des Allemands. Comme ces physiologies respirent le calme ! Que ces visages sont béats ! Et pourtant, ne vous y fiez pas, croyez-moi : rien n'est si trompeur que la mine. Attendez un quart d'heure, une demi-heure au plus, et ces huit personnes, maintenant si tranquilles, et qui se tiennent par le bout du petit doigt, vont se lever, s'agiter, et se livrer à une gigue rapide, désordonnée, échevelée, comme s'ils étaient piqués de la tarantule ; et, ce qu'il y a de comique, c'est que la table suivra leurs mouvements, se balançant d'abord avec mollesse comme un navire bercé par le roulis, ou comme un valseur aux premières mesures de l'orchestre ; puis, s'animant par degrés, prendre sa part de la sarabande générale ! Au moment où nous écrivons ces lignes, les bourgeois de Leipzig et autres villes de l'Allemagne s'amu-

sent, — quelle récréation originale ! — à danser avec leur table..., pourvu qu'elle soit en acajou !

Mais avant de parler plus longuement de ce singulier phénomène, sur lequel un rapport du docteur André de Brème, inséré, il y a peu de temps, dans la *Gazette d'Augsbourg*, vient d'appeler l'attention, il nous faut, faisant une enjambée par-dessus l'Océan, passer aux Etats-Unis ; car c'est là, sur cette terre ouverte à toutes les idées raisonnables, ainsi qu'à toutes les folies, que s'est produite d'abord la comédie dont nous parlons. C'est, en vérité, un étrange peuple que les Américains ! Leur caractère est un composé d'éléments qui jurent de se trouver ensemble. Il n'y a pas au monde de nation plus active, plus positive, plus sérieuse, et il n'y en a pas de plus crédule, de plus superstitieuse, de plus mystique. L'Américain est de feu pour les vérités pratiques, sans être de glace pour les chimères et les mensonges. Aux Etats-Unis, les religions naissent et s'improvisent aussi facilement et rapidement que les gouvernements en France. Nous parlions dernièrement ici du mormonisme ; mais la secte des mormons est déjà bien vieille : elle existe depuis vingt-trois ans ! Or le peuple, qui a toujours à la bouche le mot *go-a-head*, veut du nouveau ; et, pour satisfaire ce besoin impérieux, depuis la création du mormonisme, deux ou trois sectes nouvelles sont sorties de terre, parmi lesquelles la secte des *spiritualistes*, née en 1849, à Rochester, dans l'Etat de New-York, auprès du berceau même des mormons.

Les spiritualistes peuvent donner la main aux *secoueurs*, *aboyeurs*, *trembleurs* et autres convulsionnaires qui, dans les premières années de ce siècle, causèrent tant de scandale aux Etats-Unis. Les fondateurs de la secte sont des femmes, les jeunes *misses* Anne-Leah Fish, Marguerite et Catherine Fox, deux sœurs. Elles s'attribuent la faculté de pouvoir évoquer les esprits des défunts (d'où vient le nom de *spiritualistes*), qui se manifestent par un petit bruit *tap, tap, tap*, pareil au son qui se produit quand on frappe contre un corps creux. Les Américains donnèrent en plein dans le piège ; les demoiselles Fox parcoururent alors les villes de l'Union, exploitant la crédulité publique, et recueillant de gros bénéfices, ce qui leur permit aujourd'hui de vivre de leurs rentes.

La première réunion des sectaires eut lieu le 14 novembre 1849, au *Corinthian Hall*. Marguerite et Catherine Fox y comparurent. On les pria d'évoquer les esprits, qui obéirent à l'appel, en faisant leur *tap, tap, tap* accoutumé. Aussitôt une commission fut nommée pour s'enquérir de la nature de ce bruit mystérieux et rédiger là-dessus un rapport. Le rapport fut confectionné avec tout le soin que réclamait l'importance de la matière, mais il ne donnait aucune explication satisfaisante. Faut-il s'étonner ? Les rédacteurs appartenaient à la plus laide moitié du genre humain. Incontinent, le comité mâle fut remplacé par une commission exclusivement composée de dames, qui ne comptent plus leurs printemps que par le nombre de leurs hivers. Les respectables matrones s'enfermèrent avec les demoiselles Fox, et, ayant mis leurs lunettes, soumièrent celles-ci à une visite minutieuse et consciencieuse, comme firent les docteurs pour Jeanne d'Arc, afin de s'assurer que le bruit ne provenait pas de quelque mécanisme adroitement dissimulé. La perquisition n'amena aucun résultat ; et dès lors il fut convenu que ces esprits étaient des êtres invisibles, mais réels, mais corporels, et annonçant leur présence par un bruit identique.

Cette réunion, tenue au *Corinthian-Hall* de Rochester, fut pourtant éclipsée, au mois d'octobre de l'année dernière, par un de ces fabuleux *meetings*, comme on n'en voit que chez le peuple yankee. Le nombre des membres était de 800. Entre autres mesures qui furent adoptées, il faut noter un décret qui autorisait l'établissement de réunions trimestrielles et la fondation de *Communautés harmoniques* ou *Cercles spirituels*. Chacune de ces communautés, qui comprendra un nombre égal de fidèles, sera organisée d'après le modèle du corps humain ; le président sera le *Cerveau* ; les vice-présidents, le *Nez* et la *Bouche*. Les secrétaires, les *Yeux* et les *Oreilles*.

Après l'adoption de ces mesures importantes, on vit paraître les orateurs. Il existe aux Etats-Unis une secte qui a établi, au lieu de chaires, des galeries d'une longueur suffisante pour que le *prédicant* ou *prédicateur* puisse s'y promener à l'aise et s'y livrer à toutes les évolutions auxquelles un orateur est quelquefois entraîné, malgré lui, dans la chaleur de l'improvisation. Si les spiritualistes n'ont pas encore pris ce parti, je leur conseille de le faire, car il leur sera fort utile. Un des assistants monta à la tribune, et se mit à lire un rapport vrai et authentique sur un congrès d'Esprits auquel il avait assisté. Un second donna communication à l'assemblée d'une lettre qu'il venait de recevoir des esprits de Washington : de Benj. Franklin et d'autres Américains célèbres. « Il faut abolir le mariage ! Il faut abolir la famille ! » s'écria un troisième énergumène, qui voulait sans doute en venir à la polygamie des mormons. Une Irlandaise grosse et grasse, qui aurait au besoin soutenu ses arguments avec les poings, se leva pour répondre à cet étrange discours et venger les droits de son sexe, quand tout à coup on entendit des cris épouvantables. Une femme de la galerie, s'agitant comme si elle eût fait partie de la secte des shakers, s'écriait : « Ah ! j'éprouve des démanagements de secouer quelqu'un ou quelque chose ! Ecoutez ! je vais vous conter ce que j'ai fait depuis l'âge de douze ans !... Ah ! faites pénitence, mes amis ; car le jour approche ! » Sur quoi, l'un, secouant la tête par saccades, fit le moulinet avec son bras, un autre se roula par terre : celui-ci tourna comme un tonton, celui-là écrivait sur un bout de papier les révélations célestes, et ainsi du reste. L'un des membres, ayant conservé son sang-froid et sa raison au milieu de ce tohu-bohu, s'écria qu'il fallait cesser de pareilles absurdités ; c'était le plus sensé de l'auditoire, aussi fut-il mis à la porte. Et on leva la séance,



Tous ces maniaques devaient avoir grand besoin d'aller se reposer et se rafraîchir.

Cette société de convulsionnaires ne pouvait rester confinée dans les bornes étroites du nouveau monde. Mistress Hayden l'a transplantée récemment en Angleterre. Moyennant cinq guinées, la pythonisse susdite évoque les esprits avec lesquels vous désirez converser. On prend place à une table ronde. Il paraît que le meuble joue un rôle capital dans la secte des spiritualistes. Quel magnifique débouché pour les produits de l'ébénisterie ! La sibylle interroge l'esprit pour savoir s'il est disposé à paraître. « Tap, tap, tap, » est la réponse qui sort de la table, ce qui veut dire : « Me voici. » Donc, l'esprit ne demande pas mieux que de converser. On vous remet alors une carte où sont rangées en quatre lignes les lettres de l'alphabet, et sur une cinquième, les nombres depuis 0 jusqu'à 9. Muni de ce papier, ainsi que d'un stylet ou d'un crayon, le demandeur adresse une question, soit mentalement, soit à haute voix ; il suit avec le stylet les lettres de l'alphabet une à une, jusqu'à ce que le tap, tap, tap usité se fasse entendre. Il note la lettre indiquée, et c'est la réponse ou du moins un des éléments de la réponse ; car le manège se reproduit jusqu'à ce que les mots de la phrase soient formés. — Il n'y a là rien de bien extraordinaire, et nos somnambules, même les moins clairvoyantes, font de pareils tours de passe-passe. Aussi n'est-ce pas sur ce point que nous voulons appeler l'attention ; ce qui est digne de remarque, c'est qu'une secte américaine ait eu l'idée de mêler à l'exercice de la religion ces pratiques grossières de charlatanisme, et surtout l'invention suivante, à coup sûr la plus curieuse et la plus étonnante qu'on puisse voir.

Non-seulement les esprits répondent aux questions qui leur sont adressées ; mais ils ont encore la propriété de faire danser les tables, ce que les Américains ont appelé *table-moving*, dont les Allemands ont fait, comme nous disions, *tischrücken*. Les habitants d'outre-Rhin, gens d'une nature assez positive, ont, dès le début, démêlé le charlatanisme qui se cachait dans la secte des esprits *tappeurs* ; — ma foi, je hasarde le mot, — et ils se sont uniquement préoccupés du *tischrücken*, phénomène auquel, comme on le pense bien, les esprits n'ont aucune part. On a fait des essais à Brême, à Leipzig, etc., qui ont pleinement réussi. C'est une des expériences tentées à Leipzig que notre gravure reproduit. L'un des rédacteurs de l'*Illustration-Zeitung* prétend avoir suivi le mouvement de rotation d'une de ces tables, jusqu'à tomber d'épuisement. Selon lui, le procédé est des plus simples. Plusieurs personnes, cinq ou six, parmi lesquelles des dames, — comme vous savez, les dames aiment beaucoup la danse, — se réunissent autour d'une table en acajou, dans la position indiquée par la gravure, de manière que leurs petits doigts se touchent. Au bout de vingt-cinq minutes, il se développe, à ce qu'on croit, un courant magnétique, qui des assistants se communique à la table. « Le meuble commence alors à se soulever, à vaciller, d'abord lentement et timidement, puis à tourner de plus en plus vite, de gauche à droite, se dirigeant vers le nord. La compagnie peut faire retirer les chaises, et tourner avec la table aussi longtemps qu'il lui plaît. » Voilà un charmant exercice, surtout

après le dîner, pour faciliter la digestion ! — Il faut que la table repose directement sur le plancher, car le tapis amortirait la force magnétique. Par la même raison, la table doit être débarrassée de tout objet étranger. Cependant un témoin affirme avoir vu de ces meubles tourner avec la lampe qui était dessus, et, ce qui semble incroyable, c'est que la lampe vacillait, mais ne fut pas renversée.

Tels sont les faits consignés dans les journaux allemands. Il paraîtrait donc, d'après les renseignements qu'ils donnent, que ce phénomène est occasionné par le magnétisme animal. Mais suivant quelles lois le fluide mystérieux se développe-t-il pour mettre ainsi en mouvement les corps inertes ? C'est ce que les savants d'Allemagne sont occupés maintenant à approfondir.

GUILLAUME DEPPING.

P. S. Suivant les dernières nouvelles, il faut que toutes les personnes formant la chaîne aient préalablement été magnétisées, ou au moins que le conducteur de la chaîne jouisse de grandes propriétés magnétiques, qu'il puisse communiquer aux autres. Les expériences se multiplient. Maintenant on fait tourner non-seulement des tables, mais des chaises, des armoires, des buffets, etc. Cependant de graves accidents ont déjà eu lieu ; nous ne parlons pas des maux de tête, des attaques de nerfs, etc., suites inévitables de ces expériences. Mais il peut en résulter des convulsions épileptiques, et l'on cite un jeune homme de seize ans dont la vie est en danger, pour avoir plusieurs fois de suite renouvelé de pareils essais.

Etudes parisiennes.

MAI.

Les jours incertains sont à leur terme ; la lutte entre le soleil et les nuages sombres ne peut durer longtemps ; voici l'Ascension, ce second Longchamp, qui fera sortir les toilettes retardataires.

Pour bien juger la coquetterie des étoffes de soie de la saison, faites une visite aux magasins des *Villes de France*.

Les soieries, tout en restant magnifiques, sont devenues, cette année, d'une simplicité délicate et jeune. J'ai voulu étudier le genre dominant des robes de ville, et, en partant d'un carreau large d'un millimètre, j'arrive à celui qui a près d'un mètre.

Je crois que les *Villes de France* ont, comme le collectionneur, réuni tous les jolis taffetas qui ont été fabriqués cette année.

N'oubliez pas, mes lectrices absentes, que cette maison a organisé un service tout spécial pour l'envoi des échantillons et des étoffes en province, et que vous trouvez les facilités de ce service pour l'envoi d'un châle de cachemire, sans frais de retour. J'ajouterai que la soierie et les cachemires de France et des Indes sont, pour ainsi dire, deux spécialités pour cette maison, si riche du reste en nouveautés élégantes.

Les chapeaux sont petits, très-garnis en dessous, de fleurs et de rubans. Jamais le visage n'a été aussi coquettement exposé au regard.

C'est sans doute ce qui conduit chez *Guerlain* toute femme soucieuse de sa beauté. Elle doit accepter la *pyromée*, sans laquelle il n'y a pas de beaux yeux, pas de longs regards lumineux et prolongés. Elle ne doit pas surtout compter sur le *duvet de pêche* de ses joues, ni sur son teint de lis et de roses, comme on disait jadis ; tout cela doit disparaître sous le *diaprasme oriental* ; c'est à sa blanche transparence qu'il faut arriver. Une femme ne doit pas se contenter d'être belle de par la nature, il faut qu'elle soit belle de par *Guerlain*.

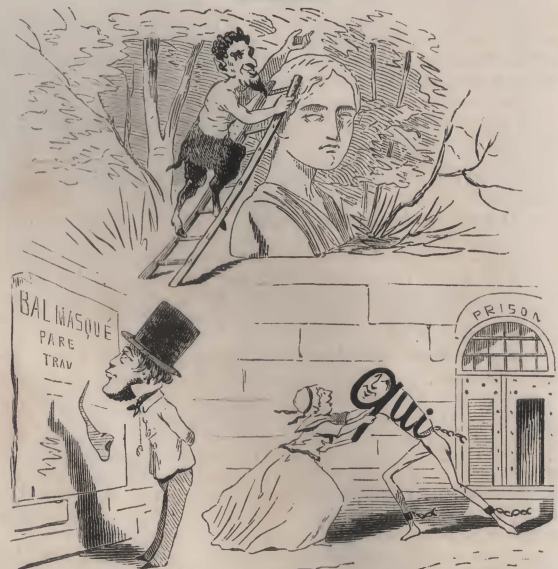
J'ai pour cette époque du printemps un très-utile conseil à vous donner.

Vous avez de vieux châles : tout le monde en a. Portez-les rue de la Chaussée d'Antin, 41, à M. Dupont. Après les avoir appréciés à une valeur que vous ne leur aurez pas prêtée vous-même, il vous fera choisir dans tous ses magasins celui qui vous peut convenir en échange, et vous aurez converti ainsi en un bel et bon châle, à la mode, un vieux débris, une antiquité très-attaquée peut-être, et certainement très-loin de ce qui se porte aujourd'hui. Je dois vous dire aussi que M. Dupont répare et transforme un châle, pour ainsi dire, en reportant sur un fond neuf les palmes et les rosaces d'un fond vieilli.

CONSTANCE AUBERT.

Plusieurs abonnés nous ont écrit pour nous demander l'adresse de M. Edouard Brunnet, l'habile prestidigitateur dont nous avons publié le portrait, avec une notice, dans notre dernier numéro. M. Edouard Brunnet demeure 79, Grande-Rue, à Vaugirard.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Une idée en fait naître une autre.

AVIS.

Messieurs les abonnés sont priés de vouloir bien adresser d'avance le renouvellement de leurs abonnements, afin d'éviter les retards dans l'envoi du journal.

On peut se procurer au bureau de l'ILLUSTRATION des collections complètes et des volumes, ou cahiers mensuels ou numéros séparés pour compléter des collections.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi franco d'un mandat sur la poste à l'ordre de Armand Lechevalier, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger.

Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, on peut s'abonner par l'entremise des Directeurs des postes de Cologne et de Sarrebruck.

PAULIN.